

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 10205

Numéro SIREN : 817 439 599

Nom ou dénomination : Orano Recyclage

Ce dépôt a été enregistré le 17/05/2022 sous le numéro de dépôt 12688

les comptes sont

inclus

le rapport

dans

CACS.

des

Orano Recyclage

Société par actions simplifiée au capital de 25 183 945,60 euros
Siège social : 125 Avenue de Paris – 92320 Châtillon
817 439 599 RCS Nanterre

Extrait certifié conforme



Le Secrétaire

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 13 MAI 2022 [Extrait]

L'an deux mille vingt-deux,
Le 13 mai,

La société Orano, société anonyme au capital de 132 076 389 euros, dont le siège social est situé 125 Avenue de Paris, 92320 Châtillon, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 330 956 871, (ci-après l'« **Associé Unique** »), **Représentée par Monsieur Yann GUILBAUD, Directeur Juridique du Groupe Orano, dûment habilité aux fins des présentes par un pouvoir émis en sa faveur le 1^{er} novembre 2019,**

Après avoir désigné Mme Sylvie OZANNE aux fins d'assurer les fonctions de Secrétaire, habilitée à certifier conformes les copies ou extraits du procès-verbal issu des décisions à venir,

Convoquée par Monsieur Philippe KNOCHE, Président de la Société,

[.../...]

PREMIERE DECISION

(Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2021)

L'Associé Unique, connaissance prise du rapport de gestion du Président et du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2021,

prend acte du changement de méthode comptable prévu par la recommandation ANC 2013-02 du 5 novembre 2021 relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages, ayant pour conséquence une variation de + 9 088 000 euros du compte « report à nouveau » qui est ainsi porté de (156 014 615.03) euros à (146 926 615.03) euros.

approuve lesdits comptes sociaux, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, faisant apparaître **un bénéfice de 150 330 135.30 euros.**

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Associé Unique prend acte de l'absence, au cours de l'exercice écoulé, de dépenses et charges non déductibles des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés, telles que visées à l'article 39-4 du Code général des impôts.

Cette résolution est adoptée.

DEUXIEME DECISION

(Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021)

L'Associé Unique, sur proposition du Président, décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021 de la manière suivante :

Origine :

- Bénéfice de l'exercice 150 330 135.30 euros
- « Report à nouveau » (146 926 615.03) euros

Affectation :

- « Réserve Légale » 2 518 394.56 euros
- « Report à nouveau » 885 125.71 euros

En conséquence de cette affectation, la réserve légale serait intégralement dotée à hauteur de 10 % du montant du capital social et le compte report à nouveau serait ramené de (146 926 615.03) euros à 885 125.71 euros.

En outre, conformément à l'article 243 bis du CGI, l'Associé Unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée.

[.../...]

QUATRIEME DECISION

(Reconstitution des capitaux propres de la Société)

L'Associé Unique, sous réserve de l'approbation des résolutions qui précèdent, constate que les capitaux propres de la société ont été reconstitués et sont, sur la base des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021 au moins égaux à la moitié du capital social et donne tous pouvoirs au Président aux fins de procéder auprès du Greffe du Tribunal de Commerce à la radiation de la mention « continuation de la Société malgré un actif net devenu inférieur à la moitié du capital social » figurant sur l'extrait k-bis.

Cette résolution est adoptée.

CINQUIEME DECISION

(Pouvoirs pour formalités)

L'Associé Unique confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal des présentes décisions en vue de l'accomplissement de toutes formalités de publicité, de dépôt et autres prévus par la législation en vigueur.

Cette résolution est adoptée.

[.../...]

ORANO RECYCLAGE

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2021)

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

KPMG SA
Tour EQHO – 2 avenue Gambetta
92206 Paris – La Défense

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2021)

A l'associé unique
ORANO RECYCLAGE
125 AVENUE DE PARIS
92320 CHÂTILLON

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Orano Recyclage relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable relatif à la recommandation ANC 2013-02 portant sur l'attribution des droits des régimes pour avantages du personnel postérieurs à l'emploi, décrit dans la note 3 de l'annexe aux comptes annuels qui expose l'incidence de la première application de cette recommandation.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- La comptabilisation du chiffre d'affaires et les résultats sur les contrats à long terme selon les modalités décrites en notes 2.9 et 6.1 de l'annexe aux états financiers. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations des résultats à terminaison et la mesure de l'avancement des contrats, à examiner les procédures et contrôles clés relatifs à l'évaluation de ces estimations et mis en œuvre par la direction, et à revoir les calculs effectués par la société.
- Le traitement comptable des contrats relatifs au retour des déchets nucléaires allemands selon les modalités décrites en notes 6.1 de l'annexe aux états financiers. Nos travaux ont consisté à effectuer un examen critique du traitement comptable des contrats et de la comptabilisation du produit et de la marge de la période.
- L'évaluation des provisions de fin de cycle et des provisions pour travaux restant à effectuer a été réalisée suivant les modalités décrites dans les notes 2.7.2, 2.7.3, 5.10.2 et 5.10.3 de l'annexe aux états financiers. Nos travaux ont notamment consisté à :
 - revoir la classification des différentes natures de déchets en fonction de l'interprétation de la Société des dispositions réglementaires actuelles ;
 - prendre connaissance des processus d'évaluation des provisions, des contrôles mis en place et des principes de gouvernance associés ;
 - apprécier la cohérence dans le temps des modèles d'estimation des provisions utilisés ;
 - apprécier les natures de coûts et les hypothèses retenues ;
 - apprécier les processus de mesure et de validation des quantités de déchets et rebuts issus de l'exploitation ;
 - apprécier les méthodologies de détermination des taux d'actualisation et d'inflation retenus ;
 - corroborer la méthodologie de calcul des effets d'inflation, d'actualisation et de désactualisation ;
 - vérifier que les notes de l'annexe présentent une information appropriée y compris sur le niveau de jugement et d'incertitudes inhérents à l'évaluation de cette catégorie de passifs.

En contrepartie des provisions de fin de cycle, votre société :

- constate des actifs de démantèlement pour les installations en exploitation
- constitue des actifs financiers de couverture des opérations de fin de cycle. Les objectifs de gestion et les principes d'évaluation de ces actifs sont décrits dans les notes 2.2.2, 2.2.3 et 5.3.2 de l'annexe aux comptes annuels.

Nous avons apprécié le caractère approprié des méthodes retenues et l'évaluation des provisions pour dépréciation des actifs financiers de couverture.

- Les principes et méthodes comptables relatifs aux avantages au personnel sont décrits dans les notes 2.7.1 et 5.10.1 de l'annexe aux comptes annuels. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes utilisées et apprécié la cohérence des hypothèses retenues dans le cadre de l'évaluation de cette provision

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris La Défense, le 18 mars 2022

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

KPMG S.A

Séverine Scheer

Laurent Genin

Orano Recyclage

COMPTES SOCIAUX

Exercice clos le 31 décembre 2021

(Exercice d'une durée de 12 mois)

NB : Les valeurs figurant dans les tableaux sont généralement exprimées en milliers d'euros. Le jeu des arrondis peut dans certains cas conduire à un écart d'une unité au niveau des totaux ou des variations.

BILAN ACTIF	3
BILAN PASSIF	4
COMPTE DE RESULTAT (1/2)	5
COMPTE DE RESULTAT (2/2)	6
 1. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE, ESTIMATIONS et JUGEMENTS	 7
1.1. Evénements marquants de l'exercice	7
1.1.1. Signature de contrats concernant le retour de déchets nucléaires allemand	7
1.1.2. Difficultés de production des usines de Melox et La Hague	7
1.1.3. Impact de la crise sanitaire du Covid-19	7
1.2. Estimations et jugements	8
 2. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES	 8
2.1. Evaluation des actifs corporels et incorporels	9
2.1.1. Dépenses de recherche et développement	9
2.2. Immobilisations financières	10
2.2.1. Titres de participation et comptes rattachés	10
2.2.2. Actifs financiers de couverture des opérations de fin de cycle	10
2.2.3. Dépréciations des actifs financiers	10
2.3. Stocks et en-cours	11
2.4. Créances et dettes	11
2.5. Instruments financiers	12
2.5.1. Couverture d'engagements fermes	12
2.5.2. Couverture de flux de trésorerie	12
2.6. Comptes courants financiers	12
2.7. Provisions pour risques et charges	12
2.7.1. Avantages du personnel	13
2.7.2. Provisions pour opérations de fin de cycle	13
2.7.3. Provisions pour travaux restant à effectuer	15
2.8. Avances et acomptes sur commande reçues	16
2.9. Chiffre d'affaires comptabilisé suivant la méthode de l'avancement	16
2.10. Résultat exceptionnel	16
2.11. Informations fiscales	16
2.11.1. Intégration fiscale	16
2.11.2. Autres informations fiscales	16
2.12. Informations société tête de Groupe	17

3. CHANGEMENTS DE METHODES COMPTABLES	17
4. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE.....	17
5. NOTES SUR LE BILAN.....	18
5.1. Valeurs brutes des Immobilisations incorporelles et corporelles	18
5.2. Amortissements & dépréciations des Immobilisations incorporelles et corporelles	19
5.3. Immobilisations financières	20
5.4. Dépréciations des immobilisations financières.....	23
5.5. Stocks.....	24
5.6. Etat des créances.....	24
5.7. Produits à recevoir	25
5.8. Composition du capital.....	26
5.9. Capitaux propres	26
5.10. Provisions pour risques et charges.....	27
5.10.1. Provisions pour retraites, pensions et obligations similaires.....	27
5.10.2. Provisions pour travaux restant à effectuer (PTRE) et pour charges à encourir (PCE)	30
5.10.3. Provisions pour opérations de fin de cycle	30
5.11. Etat des dettes.....	34
5.12. Charges à payer	35
6. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT.....	36
6.1. Chiffre d'affaires	36
6.2. Charges de personnel.....	36
6.3. Dotations et reprises d'exploitation.....	37
6.4. Résultat financier.....	38
6.5. Résultat exceptionnel.....	38
6.6. Impôt sur les bénéfices	39
7. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	40
7.1. Direction de la société.....	40
7.2. Parties liées.....	40
7.3. Engagements hors bilan	41
7.4. Instruments financiers et exposition aux risques de marché	42
7.5. Tableau des filiales et participations.....	43

BILAN ACTIF

En milliers d'euros	Note Annexe	2021			2020
		Brut	Amortissements, dépréciations	Net	
Capital souscrit non appelé					
Actif immobilisé					
Frais de recherche et développement		4 619	4 619		
Concessions, brevets et droits similaires		301 206	287 586	13 619	13 873
Fonds commercial					
Immobilisations incorporelles en cours		52 041	52 002	39	1
Avances & Acomptes sur Immobilisations incorporelles					
Total immobilisations incorporelles	5.1 & 5.2	357 866	344 208	13 658	13 874
Terrains		55 851	49 775	6 077	6 548
Constructions		565 097	449 419	115 678	122 027
Installations techniques, matériel et outillage industriel		12 257 470	10 507 176	1 750 294	1 584 077
Autres immobilisations corporelles		157 844	63 327	94 517	85 332
Immobilisations en cours		1 276 090	600	1 275 490	1 023 115
Avances et acomptes		2 093		2 093	2 902
Total immobilisations corporelles	5.1 & 5.2	14 314 446	11 070 297	3 244 149	2 824 000
Autres participations		20 870		20 870	20 870
Créances rattachées à des participations		2 415		2 415	2 543
Autres titres immobilisés		6 092 311	3 104	6 089 207	5 396 226
Prêts		62		62	66
Autres immobilisations financières		62 953		62 953	62 943
Total immobilisations financières	5.3	6 178 610	3 104	6 175 506	5 482 647
Total actif immobilisé		20 850 922	11 417 609	9 433 313	8 320 522
Actif circulant					
Matières premières et approvisionnements		99 506	11 158	88 348	74 934
En cours de production de biens		1 537		1 537	1 137
En cours de production de services		143 510	130 560	12 950	7 831
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Total stocks et en-cours	5.5	244 554	141 718	102 836	83 902
Avances et acomptes versés sur commandes		36 176		36 176	13 573
Clients et comptes rattachées		202 255	55	202 200	208 677
Autres créances		2 825 711		2 825 711	2 663 828
Capital souscrit et appelé, non versé					
Total créances	5.6	3 027 965	55	3 027 910	2 872 505
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)					
Instruments de trésorerie					
Disponibilités		1 079		1 079	82
Total trésorerie		1 079		1 079	82
Charges constatées d'avance		30 139		30 139	28 009
Total actif circulant		3 339 913	141 773	3 198 140	2 998 072
Charges à répartir sur plusieurs exercices					
Primes de remboursement des obligations					
Ecart de conversion actif		26		26	
TOTAL GENERAL ACTIF		24 190 861	11 559 382	12 631 479	11 318 594

BILAN PASSIF

<i>En milliers d'euros</i>	Note Annexe	2021	2020
Capital social	5.8	25 184	25 184
Primes d'émission, de fusion, d'apport		84 843	416 843
Réserve légale			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Autres réserves			
Report à nouveau		-146 927	0
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		150 330	-488 015
Subventions d'investissements		441	709
Provisions réglementées		9 627	
Total capitaux propres	5.9	123 499	-45 278
Autres fonds propres			
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
Total autres fonds propres			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques		32 354	18 004
Autres provisions pour charges		8 962 936	8 103 512
Total provisions pour risques et charges	5.10	8 995 291	8 121 516
Dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		173	0
Emprunts et dettes financières divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		485 673	512 775
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		163 289	164 714
Dettes fiscales et sociales		179 945	143 299
Dettes sur immobilisation et comptes rattachés		128 367	83 259
Autres dettes		16 043	11 487
Instruments financiers			
Produits constatés d'avance		2 539 198	2 326 821
Total dettes	5.11	3 512 690	3 242 356
Ecart de conversion Passif		-1	
TOTAL GENERAL PASSIF		12 631 479	11 318 594

COMPTE DE RESULTAT (1/2)

<i>En milliers d'euros</i>	Note Annexe	2021	2020
Produits d'exploitation			
Ventes de marchandises		2 281	
Ventes de produits		106	3 024
Prestations de services		1 954 586	981 503
Chiffre d'affaires (1)	6.1	1 956 973	984 527
Production stockée		5 845	-6 692
Production immobilisée		693	1 487
Subventions d'exploitation		2 738	816
Reprises sur provisions, amortissements et dépréciations	6.3	640 560	388 894
Transfert de charges		3 617	11 340
Autres produits		1 259	-3 573
Total des produits d'exploitation		2 611 685	1 376 799
Charges d'exploitation			
Achats de marchandises			
Variation de stock (marchandises)			
Achat de matières premières et autres approvisionnements		125 224	180 531
Variation de stock (matières premières approvisionnements)		-14 130	-4 785
Autres achats et charges externes		710 265	563 489
Impôts, taxes et versements assimilés		83 032	86 666
Salaires et traitements	6.2	218 222	217 926
Charges sociales	6.2	117 098	79 990
Dotations aux amortissements	6.3	164 019	158 288
Dotations aux provisions	6.3	106 967	76 495
- sur actif circulant		636	738
- Pour risques et charges		690 961	269 971
Autres charges		265 845	8 594
Total des charges d'exploitation		2 468 139	1 637 904
Résultat d'exploitation		143 546	-261 106
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun			
Bénéfice attribué ou perte transférée			
Perte supportée ou bénéfice transféré			
Produits financiers			
De participations		914	661
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		37 448	31 786
Autres intérêts et produits assimilés		16 188	17 428
Reprises sur provisions, amortissements et dépréciations		4 811	24 492
Transfert de charges			
Différences positives de change		30	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
Total des produits financiers		59 390	74 366
Charges financières			
Dotations financières aux amortissements et provisions		264 173	47 372
Intérêts et charges assimilées		214 061	226 820
Différences négatives de change		-9	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
Total des charges financières		478 225	274 192
Résultat financier	6.4	-418 835	-199 825
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS		-275 288	-460 931
<i>(1) dont exportations directes</i>		<i>-1 456 400</i>	<i>-112 335</i>

COMPTE DE RESULTAT (2/2)

<i>En milliers d'euros</i>	Note Annexe	2021	2020
Produits exceptionnels			
Sur opérations de gestion		10	24
Sur opérations en capital		453 040	46 816
Reprises sur provisions, amortissements, dépréciations		18	5 141
Transfert de charges			
Total des produits exceptionnels		453 068	51 981
Charges exceptionnelles			
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		7	7
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		4 015	55 828
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		15 362	25 521
Total des charges exceptionnelles		19 385	81 356
Résultat exceptionnel	6.5	433 683	-29 375
Participations des salariés aux fruits de l'entreprise		6 522	3 797
Impôts sur les bénéfices	6.6	1 543	-6 089
RESULTAT NET		150 330	-488 015

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

La présente annexe complète le bilan de l'exercice clos le 31/12/2021, dont le total est de 12 631 479 KEUR, et le compte de résultat qui dégage un bénéfice de 150 330 KEUR. L'exercice a une durée de douze mois recouvrant la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021.

Cette annexe comprend :

- Les faits marquants de l'exercice
- Les principes et méthodes comptables
- Les changements de méthodes comptables
- Les événements postérieurs à la clôture de l'exercice
- Les notes sur le bilan
- Les notes sur le compte de résultat
- Les informations complémentaires

Ces notes et tableaux font partie intégrante des comptes annuels arrêtés par l'associé unique en date du 07 mars 2022.

1. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE, ESTIMATIONS et JUGEMENTS

1.1. Evènements marquants de l'exercice

1.1.1. Signature de contrats concernant le retour de déchets nucléaires allemand

Les électriciens allemands PreussenElektra, RWE, ENBW et Vattenfall ont signé en août 2021 un ensemble de contrats avec Orano Recyclage pour un montant total de plus de 1 milliard d'euros concernant le retour de l'intégralité des déchets nucléaires allemands entreposés au sein de l'usine Orano Recyclage la Hague. Ces contrats constituent le solde de la totalité des engagements pris par le passé au titre des déchets des électriciens allemands et prévoient le retour en Allemagne de l'équivalent en masse et en radioactivité de ces déchets contenus dans les éléments de combustibles usés issus des réacteurs allemands. Plus de 97 % du total de la radioactivité a d'ores et déjà été renvoyé. Ces contrats sont entrés en vigueur le 7 septembre 2021 après la signature d'un accord intergouvernemental entre l'Allemagne et la France.

1.1.2. Difficultés de production des usines de Melox et La Hague

Les usines du Recyclage ont rencontré des difficultés entraînant des pertes de production qui ont eu un impact sur l'avancement des contrats de traitement-recyclage. Des plans d'actions sont en cours pour redresser la capacité de production de l'usine de Melox et sécuriser la production de l'usine de la Hague.

1.1.3. Impact de la crise sanitaire du Covid-19

Avec le prolongement de la crise sanitaire du Covid-19 au cours de l'année 2021, Orano Recyclage a mis en œuvre comme dans toutes les entités du groupe un ensemble de mesures pour assurer à la fois la santé de ses employés et la continuité de ses activités, dans le respect des directives des autorités sanitaires nationales.

Les effets de la crise se sont traduits par une adaptation temporaire des activités de certains sites et par des coûts supplémentaires induits par les mesures de protection et de prévention de la pandémie (coûts liés à certaines mesures de sécurité et à l'achat de masques pour les personnels).

Les différentes mesures liées à la pandémie n'ont donné lieu à aucune résiliation de contrat, à aucune pénalité pour retard d'exécution et à aucun litige significatif avec des clients ou des fournisseurs.

1.2. Estimations et jugements

Pour établir ses comptes, la société doit procéder à des estimations, faire des hypothèses et recourir à des jugements qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actifs ou de passifs, de produits et de charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe. La société revoit ses estimations et jugements de manière régulière pour prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. En fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes, les montants qui seront comptabilisés dans les états financiers pourraient différer des estimations actuelles, notamment dans les domaines suivants :

- Les marges prévisionnelles sur les contrats comptabilisés selon la méthode de l'avancement (voir notes 2.9. et 6.1.) : ces estimations sont réalisées par les équipes projet conformément aux procédures du Groupe ;
- Les flux de trésorerie prévisionnels et les taux d'actualisation et de croissance utilisés pour réaliser les tests de perte de valeur des actifs corporels et incorporels (voir notes 2.1. et 5.2.1.) ;
- L'ensemble des hypothèses utilisées pour évaluer les engagements de retraite et autres avantages du personnel, notamment les taux d'évolution des salaires et d'actualisation, l'âge de départ des employés et la rotation des effectifs (voir notes 2.7.1. et 5.11.2.) ;
- L'ensemble des hypothèses utilisées pour évaluer les provisions pour opérations de fin de cycle (voir note 5.11.5.) et les actifs correspondant à la quote-part financée par les tiers, notamment :
 - Les devis prévisionnels de ces opérations ;
 - Les taux d'inflation et d'actualisation ;
 - L'échéancier prévisionnel des dépenses ;
 - La durée d'exploitation des installations ;
 - Le scénario retenu au regard de la connaissance de l'état initial des installations, de l'état final visé et des filières de traitement et d'évacuation des déchets et de leur disponibilité,
 - Les modalités de mise à l'arrêt définitif ;
 - Les exigences de sûreté et évolutions réglementaires ;
- Les hypothèses utilisées pour évaluer les provisions pour travaux restants à effectuer, en particulier pour les filières de traitement des déchets non existantes à ce jour : les devis prévisionnels de ces opérations, l'échéancier prévisionnel des dépenses et les taux d'inflation et d'actualisation (voir note 2.7.3.) ;
- Les estimations et jugements relatifs à l'issue des litiges en cours, et de manière générale à l'ensemble des provisions et passifs éventuels de la société (voir note 2.7.) ;
- Les estimations et jugements relatifs à la recouvrabilité des créances clients et des autres débiteurs (voir note 2.4.).

2. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

L'arrêté des comptes sociaux de la société Orano Recyclage est établi conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016. Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/1983 ainsi que des règlements ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

2.1. Evaluation des actifs corporels et incorporels

Les actifs corporels et incorporels sont évalués à leur coût de revient (coût d'acquisition ou de production) incluant les dépenses de mise en service.

Ils sont amortis selon le mode estimé le plus représentatif de la dépréciation économique des biens, suivant la méthode des composants (amortissements linéaires ou en fonction des unités de production) ; chaque composant est amorti sur la durée d'utilisation qui lui est propre. La valeur nette comptable ainsi obtenue peut être considérée comme économiquement justifiée.

En ce qui concerne les installations nucléaires, le coût de revient inclut la quote-part des provisions pour opérations de fin de cycle relatives au démantèlement des installations à la charge de la société (voir note 2.7.2). L'actif de démantèlement est amorti linéairement sur la durée de vie prévisionnelle des installations concernées, mesurée en considération de la durée des portefeuilles de contrats, existants ou raisonnablement estimés, devant être exécutés dans ces installations.

Ces durées sont révisées en cas d'évolution significative de l'horizon du carnet de commandes de la société.

Les autres immobilisations sont amorties selon les durées suivantes :

- Constructions : de 20 à 40 ans ;
- Installations générales, agencements et aménagements : de 5 à 40 ans ;
- Autres immobilisations corporelles : entre 3 et 10 ans.

Concernant les sites de La Hague et de Melox, les investissements dont la durée de vie dépasse 2040 voient leur durée d'amortissement plafonnée à cette année compte tenu de l'horizon d'engagement commercial bénéficiant à l'activité du recyclage.

Des tests de perte de valeur sont effectués sur des immobilisations corporelles ou incorporelles à durée de vie définie lorsqu'il existe un indice de perte de valeur. Une perte de valeur est constatée lorsque la valeur recouvrable de l'actif ou du groupe d'actifs est inférieure à la valeur nette comptable des actifs qui lui sont rattachés.

2.1.1. Dépenses de recherche et développement

Les dépenses de recherche engagées par la société pour son propre compte sont comptabilisées en charges au fur et à mesure qu'elles sont encourues.

Les dépenses de recherche et développement financées par des clients dans le cadre de contrats sont incluses dans le coût de revient de ces contrats lorsque leur chiffre d'affaires est reconnu dans le compte de résultat.

Les dépenses relatives à un projet de développement sont comptabilisées en tant qu'actifs incorporels si ce projet répond aux six critères suivants :

- Faisabilité technique,
- Intention d'achever l'actif et de l'utiliser ou de le vendre,
- Capacité à utiliser ou à vendre l'actif,
- Génération d'avantages économiques futurs (existence d'un marché ou utilisation en interne),
- Disponibilité de ressources financières nécessaires à l'achèvement,
- Fiabilité de la mesure des dépenses attribuables à l'immobilisation.

Les coûts de développement capitalisés sont ensuite amortis sur la durée d'utilité probable de l'immobilisation incorporelle à partir de sa mise en service. Ils font l'objet d'un amortissement linéaire.

Les coûts passés en charges lors d'un exercice antérieur à la décision de capitalisation ne sont pas immobilisés.

2.2. Immobilisations financières

2.2.1. Titres de participation et comptes rattachés

Les immobilisations financières figurent à l'actif du bilan à leur valeur d'apport ou au coût d'acquisition. Le coût d'acquisition s'entend du prix d'achat majoré des coûts directement attribuables et notamment les frais d'acquisition de titres.

A chaque clôture, les titres de participation sont évalués à leur valeur d'utilité. Ils font l'objet d'une dépréciation lorsque leur valeur d'utilité, appréciée titre par titre, devient inférieure à leur coût historique.

En fonction de l'activité sous-jacente des participations, la valeur d'utilité est déterminée sur la base d'une évaluation du patrimoine (actif net comptable) ou à partir d'une analyse de la rentabilité de la participation.

La dépréciation est calculée en fonction de la quote-part de l'actif net détenu à la fin de l'exercice.

Les créances rattachées à des participations sont évaluées à leur valeur nominale. Elles sont le cas échéant dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

2.2.2. Actifs financiers de couverture des opérations de fin de cycle

Cette rubrique regroupe l'ensemble des placements que la société a décidé de dédier au financement de ses opérations futures de fin de cycle des activités nucléaires : démantèlement des installations, reprise et conditionnement des déchets, gestion long terme des déchets et surveillance des sites.

Elle comprend des lignes d'actions et d'obligations cotées détenues de façon directe, des fonds communs de placement (FCP) dédiés actions, des FCP dédiés obligataires et monétaires, et des liquidités.

2.2.3. Dépréciations des actifs financiers

Une dépréciation est comptabilisée en cas de baisse significative ou prolongée des cours ou de la valeur liquidative d'une ligne de titres en deçà de sa valeur initiale. Cette dépréciation est alors calculée par différence entre le cours de Bourse ou la valeur liquidative des titres concernés à la date de clôture de l'exercice et leur valeur initiale correspondant à leur coût historique d'acquisition.

La société détermine le caractère significatif ou prolongé d'une baisse des cours ou de la valeur liquidative d'une ligne de titres en utilisant des critères d'appréciation différenciés en fonction :

- D'une part, des supports d'investissements utilisés présentant des niveaux de volatilité et de risques très différents : FCP monétaires, obligataires ou actions ; obligations ou actions détenues en direct ;
- D'autre part, de son affectation ou non à la couverture des opérations de fin de cycle : les actifs utilisés pour la couverture des opérations de fin de cycle sont détenus dans un cadre légal impliquant leur conservation pendant une très longue durée, l'horizon des dépenses couvertes étant supérieur à 2050.

La société a ainsi fixé des seuils au-delà desquels elle considère qu'une baisse des cours ou de la valeur liquidative d'une ligne de titres présente un caractère significatif ou durable nécessitant la comptabilisation d'une dépréciation. Le caractère significatif d'une baisse est mesuré en comparant le cours de bourse ou la valeur liquidative de la ligne de titres à son coût historique d'acquisition. Le caractère prolongé d'une baisse est mesuré en observant la durée pendant laquelle le cours de bourse ou la valeur liquidative de la ligne de titres est demeuré inférieur à son coût historique d'acquisition de façon continue.

La baisse est systématiquement considérée comme significative ou durable lorsque les seuils suivants, qui constituent des indicateurs objectifs de dépréciation, sont dépassés :

	Critère significatif	Critère prolongé
• Titres dédiés aux opérations de fin de cycle :		
○ FCP monétaires	5%	1 an
○ FCP obligataires et obligations détenues en direct	25%	2 ans
○ FCP actions	50%	3 ans
○ Actions détenues en direct	50%	3 ans
• Autres titres :		
○ Actions détenues en direct	50%	2 ans

Les lignes de titres ayant subi une baisse inférieure à ces seuils ne font pas l'objet d'une dépréciation sauf dans le cas où d'autres informations disponibles concernant l'émetteur des titres indiquent qu'il est probable que cette baisse est irréversible ; la société exerce alors son jugement pour déterminer si une dépréciation doit être comptabilisée.

Ces seuils sont susceptibles d'être réestimés dans le temps en fonction de l'évolution de l'environnement économique et financier.

2.3. Stocks et en-cours

Les stocks et les en-cours sont évalués à leur coût de revient pour les biens produits, à leur coût d'acquisition pour les biens acquis à titre onéreux. La méthode de valorisation utilisée est celle du « Premier entré, premier sorti » (FIFO), ou celle du « Coût unitaire moyen pondéré », suivant les catégories de stocks et d'en-cours. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur nette probable de réalisation d'un stock ou d'un en-cours est inférieure à son coût.

Les charges financières et les frais de recherche et de développement à la charge de la société ne sont pas pris en compte dans la valorisation des stocks et des en-cours. En revanche, le coût des programmes de recherche et de développement financés par des clients participe à la valorisation des stocks et des en-cours, de même que l'amortissement des dépenses de développement immobilisées.

Les coûts encourus en vue d'obtenir un contrat avec un client (« coûts d'offre ») sont comptabilisés en en-cours lorsqu'il existe une probabilité élevée à la date d'arrêté des comptes que le contrat sera signé ; dans le cas inverse, les coûts d'offre sont comptabilisés au compte de résultat.

2.4. Créances et dettes

Les créances et dettes sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu d'après les informations connues à la date d'arrêté des comptes.

Les créances et dettes en monnaies étrangères sont converties et comptabilisées en euros sur la base des cours du change à la clôture de l'exercice. Les pertes et gains latents constatés par rapport aux montants précédemment comptabilisés sont inscrits au bilan en écart de conversion en l'absence de couverture contre le risque de change. Les pertes de change latentes donnent lieu à la constitution d'une provision pour risque de change.

Les créances et dettes en monnaies étrangères bénéficiant d'une couverture de change spécifique sont également comptabilisées en euros sur la base des cours du change à la clôture de l'exercice. L'écart entre le cours de clôture et celui fixé par cette couverture est comptabilisé directement en résultat d'exploitation en « Autres charges » ou « produits de gestion courante ». Il en est de même pour la réévaluation de l'instrument de couverture.

2.5. Instruments financiers

La société utilise des instruments dérivés pour couvrir ses risques de change et de taux d'intérêt. Les instruments dérivés utilisés consistent essentiellement en contrats de change à terme.

Les risques couverts concernent des créances, des dettes et des engagements fermes en monnaies étrangères, des transactions prévisionnelles en monnaies étrangères.

Le mode de comptabilisation des instruments dérivés varie selon qu'ils sont désignés comme éléments de couverture d'engagements fermes ou de couverture de flux de trésorerie (voir notes 2.5.1. et 2.5.2).

La société comptabilise le report /déport des opérations de change (terme et swap) de façon étalée sur la durée de la couverture, en résultat financier.

2.5.1. Couverture d'engagements fermes

Lorsque les opérations de change à terme ont pour objet de couvrir des engagements fermes comptabilisés au bilan, les résultats de change latents calculés à la clôture sur la couverture et l'élément couvert sont enregistrés directement en résultat d'exploitation en « Autres charges » ou « Produits de gestion courante ».

Constituent des engagements fermes comptabilisés au bilan :

- Les achats ou ventes issues de contrats en devises dont la quantité, le prix et l'échéance sont connus ;
- Les avances à long terme consenties aux filiales.

2.5.2. Couverture de flux de trésorerie

Cette désignation concerne les couvertures de flux de trésorerie futurs probables : achats et ventes prévisionnels en devises étrangères. L'élément futur couvert de nature hautement probable n'est pas valorisé au bilan. Il en est de même pour l'instrument dérivé de couverture à l'exception de la composante taux du dérivé.

2.6. Comptes courants financiers

Les comptes courants financiers sont présentés au poste « autres créances » lorsqu'ils sont à l'actif. Dans le cas contraire, ils figurent au passif dans les « autres dettes ».

2.7. Provisions pour risques et charges

Conformément au règlement ANC N° 2014-03 relatif aux passifs, une provision pour risques et charges est constituée dès lors qu'il existe une obligation à l'égard d'un tiers à la date de clôture, cette obligation pouvant être légale, contractuelle ou implicite, et doit faire l'objet d'une sortie probable de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue après la date de clôture. Cette sortie de ressources doit pouvoir être estimée avec une fiabilité suffisante pour pouvoir constituer une provision.

Les provisions pour restructurations sont constituées lorsque la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution.

2.7.1. Avantages du personnel

Les prestations servies dans les avantages postérieurs à l'emploi sont distinguées selon que le niveau des prestations dépend soit de cotisations faites par le salarié (régimes dits à « cotisations définies »), soit d'un niveau d'engagement défini par l'entreprise (régimes dits « à prestations définies »).

Pour les régimes à cotisations définies, les paiements sont constatés en charges de la période à laquelle ils sont liés.

Pour les régimes à prestations définies, la société comptabilise la totalité du montant de ses engagements en matière de retraite, préretraite, indemnités de départs, couverture sociale, médailles du travail, prévoyance et autres engagements assimilés, tant pour le personnel actif que pour le personnel retraité, sous déduction des actifs de couverture et des montants non reconnus (écarts actuariels et coûts des modifications de régime).

Les coûts des prestations sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées : selon cette méthode, les droits à prestation sont affectés aux périodes de service en fonction de la formule d'acquisition des droits du régime. Pour le calcul des indemnités de départ à la retraite, le plafonnement des droits prévus dans les conventions collectives est pris en compte dans le rythme de comptabilisation des engagements.

Le montant des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés est évalué sur la base d'hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ, de probabilité de versement. Ces paiements futurs sont ramenés à leur valeur actuelle en utilisant un taux d'actualisation déterminé en fonction :

- Soit des taux des emprunts obligataires de duration équivalente à celle des passifs sociaux de la société émis par les entreprises de première catégorie,
- Soit des emprunts d'Etat de même duration et des primes de risque observées sur les émissions obligataires des entreprises industrielles et commerciales de première catégorie.

Les écarts actuariels (variation de l'engagement et des actifs financiers due aux changements d'hypothèses et écarts d'expérience) sont étalés sur la durée de vie active résiduelle moyenne attendue du personnel participant à ces régimes, pour la partie excédant de plus de 10 % la plus grande des valeurs suivantes :

- Valeur actualisée de l'obligation à la date d'ouverture au titre des prestations définies,
- Juste valeur des actifs du régime à la date d'ouverture.

Les coûts des modifications de régime sont étalés sur la période d'acquisition des droits.

Les coûts relatifs aux avantages du personnel (retraites et autres avantages similaires), sont scindés en deux catégories :

- La charge de désactualisation de la provision, nette du rendement des actifs de couverture, est portée en résultat financier ;
- La charge correspondant au coût des services rendus, l'amortissement des services passés et l'amortissement des écarts actuariels, est comptabilisée dans le résultat d'exploitation.

2.7.2. Provisions pour opérations de fin de cycle

Les provisions pour opérations de fin de cycle couvrent :

- Les coûts de démantèlement pour mener l'installation au niveau du déclassement (l'état final) dont les coûts de traitement et de conditionnement des déchets issus des opérations de démantèlement ;
- Les coûts d'entreposage, de reprise, traitement et conditionnement de certains déchets historiques issus d'anciens contrats de traitement de combustibles usés qui n'ont pu être traités en ligne (RCD) ;
- Les coûts liés à la gestion long- terme des déchets radioactifs (entreposage, transport et stockage) ;
- Les coûts de surveillance des sites de stockage après leur fermeture.

A la clôture, ces coûts sont ajustés aux conditions économiques existantes et positionnés par échéance de décaissement afin d'être actualisés à partir du taux d'inflation et du taux d'actualisation correspondant à la chronique des dépenses prévisionnelles.

Les provisions pour opérations de fin de cycle à la charge de la société et relatives au démantèlement des installations font partie intégrante du coût de revient de ces installations. Elles sont donc évaluées et comptabilisées en totalité dès la date de mise en service active de l'installation nucléaire correspondante, en contrepartie d'un actif de démantèlement, au sein des actifs corporels.

En application du règlement ANC N° 2014-03 sur les passifs et sur les coûts de démantèlement, la société constitue, pour les installations nucléaires qu'elle exploite, compte tenu du caractère immédiat de la dégradation, une provision représentant le coût total estimé des opérations de fin de cycle dès la mise en service de l'actif.

La contrepartie de cette provision est portée directement à l'actif du bilan, sous la rubrique « Immobilisations corporelles – Actifs de démantèlement » pour les dépenses à la charge de la société.

- **Traitement de l'amortissement de l'actif de démantèlement**

L'actif de démantèlement part propre (quote-part des provisions pour opérations de fin de cycle à la charge de la société) est amorti sur la même durée que les installations concernées. La charge d'amortissement correspondante n'est pas considérée comme faisant partie des coûts des contrats (et ne participe pas à leur avancement), ni au coût de revient des stocks. Elle est comptabilisée en dotations aux amortissements d'exploitation.

- **Traitement des charges de désactualisation**

La provision est désactualisée à la fin de chaque exercice : la désactualisation représente l'augmentation de la provision due au passage du temps. Conformément à l'avis 2005-H du 6 décembre 2005 du Comité d'urgence du Conseil National de la Comptabilité, cette augmentation a pour contrepartie un compte de charge financière.

- **Taux d'inflation et d'actualisation pris en compte pour l'actualisation des opérations de fin de cycle**

Les taux d'inflation et d'actualisation pris en compte pour l'actualisation des provisions pour opérations de fin de cycle sont appréciés à partir des principes décrits ci-après.

Le taux d'inflation est fixé en cohérence avec les anticipations d'inflation à long terme dans la zone Euro et en tenant compte de l'objectif de la Banque Centrale Européenne.

Le taux d'actualisation est fixé sur la base des conditions de marché à la date de clôture, ainsi que des caractéristiques propres au passif. Le taux est ainsi déterminé à partir d'une courbe de taux sans risque France à la clôture, prolongée pour les maturités non liquides par un taux d'équilibre à long terme (source taux UFR publié par l'Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles pour les passifs assurantiels de très long terme, présentant des décaissements au-delà des horizons de marché), à laquelle est ajouté un spread d'obligations d'entreprises de qualité investissement ainsi qu'une prime d'illiquidité. Sur la base des flux de décaissements attendus, un taux unique équivalent est déduit de la courbe des taux ainsi construite.

La révision du taux d'actualisation est ainsi fonction des taux de marché et des évolutions structurelles de l'économie conduisant à des changements durables à moyen et long termes.

Selon les articles D. 594-1 et suivants du Code de l'environnement et l'arrêté du 21 mars 2007 relatif à la sécurisation du financement des charges nucléaires modifié le 1er juillet 2020, un déficit ou un surplus de couverture (ratio des actifs dédiés à la juste valeur sur les provisions de fin de cycle loi) est calculé sur la base du taux d'actualisation net d'inflation ainsi déterminé, dès lors que ce taux d'actualisation réel reste inférieur :

- au taux de rendement prévisionnel des actifs de couverture, prudemment estimé en tenant compte de l'horizon des décaissements ; et

- à la valeur réelle du plafond fixé par arrêté des ministres chargés de l'économie et de l'énergie qui est égale à la valeur non arrondie représentative des anticipations en matière de taux d'intérêt réel à long terme, retenue pour le calcul publié par l'Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles du taux à terme ultime applicable à la date considérée, majorée de cent cinquante points de base. Ce plafond est applicable à compter de l'année 2024. Jusqu'à cette année, le plafond est égal à la moyenne pondérée de 2,3 % et de ce nouveau plafond. La pondération affectée au montant de 2,3 % est fixée à 50 % pour l'année 2020, 25 % pour l'année 2021, 12,5 % pour l'année 2022 et 6,25 % pour l'année 2023.

Dans le cas où le taux d'actualisation est supérieur au taux réglementaire, le déficit ou surplus de couverture serait déterminé à partir de ce dernier.

- **Traitement des changements d'hypothèses**

Les changements d'hypothèses concernent les changements de devis, de taux d'actualisation et d'inflation et d'échéanciers.

En application de la méthode prospective :

- Si l'installation est en exploitation, l'actif de démantèlement est ajusté du même montant que la provision ; l'actif de démantèlement est amorti sur la durée résiduelle des installations ;
- Si l'installation n'est plus en exploitation ou s'il s'agit de reprises et conditionnements des déchets (RCD) ou des coûts de surveillance des sites de stockage après leur fermeture, l'impact est pris en résultat sur l'année du changement pour la quote-part restant à la charge de la société. L'impact des changements de devis est porté au résultat d'exploitation ; l'impact des changements de taux d'actualisation et d'inflation liés aux évolutions des conditions de marché et aux changements d'échéancier est porté au résultat financier.

2.7.3. Provisions pour travaux restant à effectuer

Les provisions pour travaux restant à effectuer couvrent un ensemble de charges futures à encourir sur les sites de La Hague et de Melox, au titre du traitement des déchets, ainsi que d'autres opérations issues du cycle d'exploitation. Les travaux portent essentiellement, sur des activités d'entreposage, traitement, conditionnement, transport et stockage définitif de déchets technologiques et de procédés.

La société détient des matières nucléaires dans des formes physiques ou chimiques variées pouvant nécessiter des traitements spécifiques pour les rendre commercialisables. La société apprécie la nécessité de constituer une provision au cas par cas sur la base (i) des obligations existantes à la clôture, (ii) de l'existence et de la disponibilité de filières de traitement ou de la faisabilité de projets de développement de nouvelles filières, (iii) des coûts estimés de la valorisation de ces matières et (iv) des perspectives commerciales ou avantages économiques attendus de ces matières une fois valorisées. Une provision est constatée lorsque les perspectives commerciales ou les avantages économiques sont insuffisants au regard des coûts de traitements ou de développement des filières de valorisations et que la provision peut être estimée de manière fiable.

Le taux d'actualisation est déterminé à partir d'une courbe de taux sans risque France à la clôture, prolongée pour les maturités non liquides par un taux d'équilibre à long terme (source EIOPA), à laquelle est ajouté un spread d'obligations d'entreprises de qualité investissement ainsi qu'une prime d'illiquidité. Sur la base des flux de décaissements attendus, un taux unique équivalent est déduit de la courbe des taux ainsi construite.

Le taux d'inflation est fixé en cohérence avec les anticipations d'inflation à long terme dans la zone Euro et en tenant compte de l'objectif de la Banque Centrale Européenne.

Les changements d'hypothèses relatifs aux changements de devis, de taux d'actualisation et d'inflation et d'échéanciers sont comptabilisés en résultat.

2.8. Avances et acomptes sur commande reçues

La société a perçu des avances significatives pour des contrats dont la réalisation est prévue sur des exercices futurs. Ces avances seront reprises au fur et à mesure de l'exécution des contrats sous-jacents.

2.9. Chiffre d'affaires comptabilisé suivant la méthode de l'avancement

Pour les contrats à long terme, la société applique la méthode de référence de la reconnaissance du chiffre d'affaires à l'avancement, conformément à l'avis 99.10 du Conseil National de la Comptabilité, et au règlement CRC 99.08.

En application de cette méthode, le chiffre d'affaires et le résultat des contrats à long terme sont reconnus au fur et à mesure de l'avancement ; suivant la nature des contrats et leur complexité, la méthode utilisée est celle de l'avancement par les coûts.

Selon la méthode de l'avancement par les coûts, le pourcentage d'avancement est le rapport entre les coûts encourus (coûts des travaux ou services réalisés et validés à la clôture des comptes) et les coûts totaux prévisionnels du contrat.

Lorsque le résultat estimé à terminaison est négatif, une perte à terminaison est constatée immédiatement en résultat sous déduction de la perte déjà comptabilisée à l'avancement, et fait l'objet d'une provision.

Lorsque le résultat à terminaison d'un contrat ne peut être estimé de façon fiable, les coûts sont comptabilisés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus et les produits sont comptabilisés dans la limite des coûts encourus et recouvrables. En cas de perte à terminaison, cette approche n'exclut pas de comptabiliser intégralement en charges la perte attendue.

2.10. Résultat exceptionnel

Les éléments des activités ordinaires même exceptionnels, par leur fréquence ou leur montant, ont été maintenus en résultat courant. Seuls les éléments ne se rapportant pas aux activités ordinaires de la société ont été comptabilisés dans le résultat exceptionnel, ainsi que les opérations pour lesquelles le Plan Comptable Général a spécifiquement prévu la comptabilisation à ce niveau du compte de résultat (provisions réglementées, reprises de subventions d'équipement, résultats sur cessions d'actifs y compris les cessions d'actifs dédiés aux opérations de fin de cycle...).

2.11. Informations fiscales

2.11.1. Intégration fiscale

En application de l'article 223A du Code Général des Impôts, Orano SA s'est constituée seule redevable de l'impôt sur les sociétés dû sur l'ensemble des résultats du groupe formé par elle et les filiales dont elle détient 95 % au moins du capital. Orano Recyclage SAS a opté pour le régime de groupe à compter du 1er janvier 2018.

2.11.2. Autres informations fiscales

Selon l'article 39-1-2° du CGI, seuls sont déductibles du bénéfice imposable les amortissements dûment constatés en comptabilité. Or la fiscalité étant utilisée quelques fois à des fins de politique économique notamment pour l'incitation à l'investissement, les entreprises ont la possibilité de constater des amortissements non nécessaires sur le plan comptable.

Par ailleurs, certains textes fiscaux étant en divergences avec des règles comptables, la Société comptabilise des amortissements dérogatoires pour ne pas contrevenir à la règle de l'amortissement minimum linéaire cumulé.

2.12. Informations sur la société tête de Groupe

Les comptes de la société sont intégrés, suivant la méthode de l'intégration globale, dans les comptes consolidés de la société Orano SA -330 956 871 RCS Nanterre - 125, avenue de Paris 92320 Châtillon

3. CHANGEMENTS DE METHODES COMPTABLES

En mai 2021, l'IASB a approuvé la décision de l'IFRIC portant sur l'attribution des droits des régimes pour avantages du personnel postérieurs à l'emploi. Les provisions pour les indemnités de fin de carrières ne sont plus reconnues dès l'entrée du salarié dans la société, mais en fonction de l'ancienneté et des plafonds figurant dans les conventions collectives et / ou les accords applicables. Pour le calcul des indemnités de départ à la retraite, le plafonnement des droits prévus dans les conventions collectives est pris en compte dans le rythme de comptabilisation des engagements.

En novembre 2021, l'ANC a mis à jour sa recommandation ANC 2013-02 sur les comptes sociaux suite à l'adoption de cette réforme IFRIC en IFRS. La société a décidé d'aligner les comptes sociaux et les comptes IFRS en termes de méthode de calcul des indemnités de départ en retraite.

Le retraitement s'est traduit par une réduction des engagements pour les régimes concernés (cf. note 5.10.1) en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres (cf. note 5.9.2), pour un montant de 9 088 KEUR.

4. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun évènement significatif n'est intervenu postérieurement à la clôture de l'exercice.

5. NOTES SUR LE BILAN

5.1. Valeurs brutes des Immobilisations incorporelles et corporelles

Valeurs brutes	Note Annexe	2020	Augment.	Diminutions	Virements de poste à poste	2021
<i>En milliers d'euros</i>						
Frais de recherche et développement		4 387			232	4 619
Concessions, brevets et droits similaires		297 674		62	3 593	301 206
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles en cours						
Immobilisations incorporelles en cours	5.1.1	52 003	38			52 041
Avances & Acomptes sur Immobilisations incorporelles						
Total immobilisations incorporelles		354 064	38	62	3 826	357 866
Terrains		56 213		1	-361	55 851
Constructions :						
- Sur sol propre		198 653		265	482	198 869
- Sur sol d'autrui		150				150
- Constructions, installations générales, agencements		365 906		35	207	366 077
Installations techniques, matériel et outillage industriel :						
- Installations techniques, matériel et outillage industriel	5.1.2	11 005 526	8 793	21 271	72 878	11 065 926
- Actifs de démantèlement	5.1.3	864 992	332 249	5 697		1 191 544
Autres immobilisations corporelles :						
- Inst. générales, agencements, aménagements divers		124 238	14 667	1 050	374	138 229
- Matériel de transport		8 425		55		8 371
- Matériel de bureau et informatique, mobilier		9 675		21	473	10 127
- Emballages récupérables et divers		1 118				1 118
- Immobilisations en cours	5.1.4	1 023 715	330 253		-77 878	1 276 090
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles		2 902	1 633	2 441		2 093
Total immobilisations corporelles		13 661 511	687 595	30 835	-3 826	14 314 446
TOTAL GENERAL		14 015 576	687 633	30 897	0	14 672 312

5.1.1. Les immobilisations incorporelles en cours sont constituées des frais de développement d'un procédé de traitement des combustibles particuliers.

5.1.2. L'augmentation du poste installations techniques, matériel et outillage industriel résulte pour l'essentiel de mises en service sur le site de La Hague.

5.1.3. Les augmentations nettes des « Actifs de démantèlement » pour 326 552 KEUR (Dotations 332 249 KEUR ; Reprises 5 697 KEUR) sont liées à l'augmentation nette des devis opérationnels pour 65 632 KEUR (Dotations 71 329 KEUR ; Reprises 5 697 KEUR) et une augmentation de 260 920 KEUR relative au changement du taux d'actualisation et d'inflation et à la révision d'échéanciers (voir note sur les principes et règles comptables, § 2.7.2 Provisions pour opérations de fin de cycle).

5.1.4. La variation du poste des immobilisations corporelles en cours comprend à titre principal sur le site de La Hague :

- L'augmentation de l'aménagement de l'installation pour le nouveau procédé de concentration des produits de fission (NCPF) dont la mise en service est prévue en 2023 et 2024 ;
- Une augmentation pour la mise en conformité et l'amélioration de la sécurité des installations du site (principalement plan retour expérience Fukushima, détection incendie, mise à niveau réglementaire...).

5.2. Amortissements & dépréciations des Immobilisations incorporelles et corporelles

Amortissements et Dépréciations	Note Annexe	2020	Augment.	Diminutions	Virements de poste à poste	2021
<i>En milliers d'euros</i>						
Frais de recherche et développement		4 387	232			4 619
Concessions, brevets et droits similaires		283 801	3 847	62		287 586
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles en cours						
Immobilisations incorporelles en cours		52 002				52 002
Avances & Acomptes sur Immobilisations incorporelles						
Total amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles		340 190	4 079	62		344 208
Terrains		50 068	438		-731	49 775
Constructions :						
- Sur sol propre		165 735	2 029	244	439	167 959
- Sur sol d'autrui		148	0			148
- Constructions, installations générales, agencements		276 397	4 955	33	-7	281 311
Installations techniques, matériel et outillage industriel :						
- Installations techniques, matériel et outillage industriel		9 874 171	221 231	39 465	-8	10 055 928
- Actifs de démantèlement		412 270	38 979			451 248
Autres immobilisations corporelles :						
- Inst. générales, agencements, aménagements divers		39 567	4 566	20	335	44 447
- Matériel de transport		8 425		55		8 371
- Matériel de bureau et informatique, mobilier		9 014	426	21	-28	9 391
- Emballages récupérables et divers		1 118				1 118
- Immobilisations corporelles en cours		600				600
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles						
Total amortissements et dépréciations immobilisations corporelles		10 837 511	272 623	39 838	0	11 070 297
TOTAL GENERAL	5.2.1	11 177 701	276 703	39 900	0	11 414 504

5.2.1. La variation nette des amortissements et dépréciations des immobilisations de 236 803 KEUR s'explique principalement par :

- Une augmentation nette sur les amortissements de l'exercice pour 148 018 KEUR (voir notes 6.3. et 6.5.) ;
- Une augmentation nette des dépréciations pour 88 785 KEUR. A la clôture les dépréciations d'immobilisations pour 908 269 KEUR incluent, notamment, les dépréciations d'installations réalisées et financées dans le cadre des contrats d'application EDF, dont les durées d'amortissements comptables dépassent les durées des contrats d'application pour 855 667 KEUR et la dépréciation des frais de développement d'un procédé de traitement des combustibles particuliers pour 52 001 KEUR .

5.3. Immobilisations financières

Valeurs brutes	Note Annexe	2020	Augment.	Diminutions	2021
<i>En milliers d'euros</i>					
Participations	5.3.1	20 870			20 870
Créances rattachées à des participations		2 543		128	2 415
Actifs financiers de couverture des OFC	5.3.2	5 399 748	3 215 758	2 523 194	6 092 311
Autres titres immobilisés					
Prêts		66	26	30	62
Autres immobilisations financières :					
- Créances de démantèlement		62 918			62 918
- Actifs de démantèlement - Part Tiers					
- Divers immobilisations financières		26	10	0	35
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES		5 486 170	3 215 794	2 523 353	6 178 610

5.3.1. Voir détail note 7.5. Tableau des filiales et participations.

5.3.2. Actifs financiers de couverture des opérations de fin de cycle (TIAP).

<i>En milliers d'euros</i>	Note Annexe	2021	2020
Montant brut à l'ouverture de l'exercice		5 399 748	0
Apports Fusion à l'ouverture		0	5 518 259
Acquisitions de l'exercice		3 215 758	1 788 648
Cessions de l'exercice (prix de vente)		-2 971 608	-1 898 148
Résultat sur cessions de titres		448 414	9 013
Montant brut à la clôture de l'exercice		6 092 311	5 399 748
Valeur nette comptable à la clôture de l'exercice		6 089 207	5 396 226
Valeur de réalisation (cours de clôture)		6 873 520	6 062 667

Objectifs des actifs de couverture, et du portefeuille de titres dédiés aux opérations de fin de cycle

Pour sécuriser le financement des obligations de fin de cycle, la société a constitué un portefeuille spécifique dédié au paiement de ses dépenses futures de démantèlement des installations et de gestion des déchets. Depuis la loi n° 2006-739 du 28 juin 2006 et son décret d'application n° 2007-243 du 23 février 2007, cette obligation s'impose à tous les exploitants nucléaires opérant en France. Composé à partir de l'échéancier des dépenses qui s'étendent sur plus d'un siècle, ce portefeuille est géré dans une optique long terme. Ce portefeuille d'actifs financiers a vocation à couvrir l'ensemble des engagements de la société, qu'ils soient relatifs à des obligations imposées par la loi du 28 juin 2006 pour des installations nucléaires de base situées sur le territoire français ou qu'ils soient relatifs à d'autres engagements de fin de cycle pour des installations situées en France.

La société s'appuie sur un conseil externe pour réaliser les études d'allocation stratégique d'actifs cibles permettant d'optimiser sur le long terme le couple rendement – risque et le conseiller dans le choix des classes d'actifs et la sélection des gestionnaires.

Ses travaux sont présentés au Comité de suivi des Obligations de Fin de Cycle du Conseil d'Administration d'Orano SA. Les allocations d'actifs long terme fournissent le pourcentage cible d'actifs d'adossment aux éléments constitutifs du passif (actifs de natures obligataires et monétaires, y compris créances détenues sur les tiers) et d'actifs de diversification (actions, etc.) sous contrainte des limites imposées par le décret n°2007-243 du 23 février 2007 et sa modification par le décret n°2013-678 du 24 juillet 2013 tant en termes de règles d'emprise et de dispersion des risques qu'en termes de nature d'investissement.

En décembre 2021, la société a procédé à des abondements pour un montant de 353 MEUR dans les fonds de démantèlement dont une partie au titre des engagements de fin de cycle résultant de la signature des contrats avec des clients allemands dans le cadre de l'opération de retour des déchets ainsi que ceux associés au dénouement des contrats allemands préexistants à due concurrence des provisions constituées.

A l'issue de ces opérations, au 31 décembre 2021 et au périmètre des obligations de fin de cycle relevant des articles L594-1 et suivants du code de l'environnement, la société présentait une couverture de 97,9 % des passifs de fin de cycle par les actifs dédiés (contre quasiment 100% au 31 décembre 2020).

Ce ratio de couverture est déterminé comme suit :

(En millions d'euros)	Note Annexe	2021	2020
Provisions pour opérations de fin de cycle (loi *)	5.10.3.	7 021	6 081
Actifs de couverture :			
Actifs financiers de couverture en valeur de marché (loi *)	5.3.2.	6 874	6 063
Couverture des opérations de fin de cycle (loi *)		6 874	6 063
(Déficit) / Surplus de couverture (loi *)		(147)	(18)
Ratio de couverture (loi *)		97,9 %	99,7%

(*) Champ d'application de la loi du 28 juin 2006

Le taux plafond d'actualisation réglementaire des passifs de fin de cycle s'exprime en terme réel (net de l'inflation long-terme) et s'établit à 2,80% au 31 décembre 2021. Dans la mesure où le taux d'actualisation retenu est inférieur au taux plafond d'actualisation réglementaire (en terme réel), le ratio de couverture est calculé en retenant le taux d'actualisation déterminé par la société pour l'actualisation des provisions pour opérations de fin de cycle au périmètre loi.

Portefeuille des titres dédiés

La société a fait en sorte que l'ensemble des fonds soient conservés, déposés et valorisés chez un prestataire unique capable d'assurer de façon indépendante les contrôles et valorisations nécessaires exigés par le décret d'application

La gestion du compartiment Actions est essentiellement réalisée par des prestataires externes via :

- un mandat de gestion d'actions ;
- des fonds communs de placement dédiés.

Le compartiment Taux (obligataire et monétaire) est investi via :

- des OPCVM ouverts ;
- des fonds communs de placement dédiés ;
- des titres obligataires détenus en direct.

La répartition du portefeuille de titres dédiés est décrite ci-dessous en valeur de réalisation :

(En millions d'euros)	2021	2020
En valeur de marché ou en valeur liquidative :		
FCP actions et actions cotées	3 098	2 641
FCP Obligataires et monétaires	2 551	2 448
FCP non cotés	725	440
En coût amorti :		
Obligations et FCP Obligataires détenus jusqu'à échéance	500	533
TOTAL ACTIFS FINANCIERS DE COUVERTURE	6 874	6 063

(En millions d'euros)	2021	2020
Par origine géographique :		
Zone Euro	5 682	4 761
Europe hors zone Euro	1 191	1 302
Autres	-	-
Total actifs financiers de couverture	6 874	6 063

Performances des actifs financiers en couverture des passifs selon classes d'actifs (*)

Classe d'actif	2021	2020
Actions	+ 21.08%	+4.99%
Produits de Taux (y compris Créances liées aux opérations de fin de cycle)	- 0.65%	+2.89%
Total actifs financiers de couverture	+ 10.26%	4.52%

(*) La performance affichée pour ces catégories ne concerne que la part des actifs dédiés à la couverture d'obligations de Fin de Cycle pour des installations couvertes par le champ d'application de la loi du 28 juin 2006.

Description et appréciation des risques

Les investissements en actions du portefeuille de titres dédiés se déclinent principalement sous forme :

- d'un mandat d'actions cotées, qui comporte une trentaine de valeurs ayant leur siège dans un des pays membres de l'Union Européenne. La faible rotation des titres permet une gestion des plus-values à long terme. Sans que ceci constitue un indicateur de pilotage, le mandat sera apprécié sur le long terme par rapport à une référence externe MSCI EMU dividendes nets réinvestis. La nature de ce mandat de long terme est incompatible avec un suivi de gestion « benchmarkée ».
- de FCP actions dédiés, gérés selon différentes stratégies d'investissement qui reposent sur une gestion diversifiée centrée sur des valeurs européennes. Suivant l'objectif de gestion, les gérants sont contraints par le respect de règles précises en termes d'expositions : limites d'investissements sur certaines valeurs en absolu et relativement à l'actif net, expositions limitées en devises non euro, indication d'un risque relatif par rapport à un indice de référence cible (*Tracking Error*) et investissements limités sur certains instruments. L'ensemble de ces limites permet de s'assurer du respect des règles d'investissements dictées par le décret d'application de la loi du 28 juin 2006.

Pour les titres détenus par la société, les investissements en produits de taux du portefeuille de titres dédiés se déclinent principalement sous forme de :

- titres détenus en direct constitués d'obligations d'États de la zone Euro, qui seront conservées jusqu'à leur échéance et leur remboursement. Ils sont classés dans la catégorie comptable « titres détenus jusqu'à l'échéance » et sont comptabilisés selon la méthode du coût amorti.

- FCP obligataires dédiés et OPCVM monétaires ouverts. La sensibilité aux taux d'intérêt des FCP obligataires est fixée entre des bornes telles que la sensibilité globale du portefeuille dédié soit adéquate aux objectifs de sensibilité à long terme ainsi qu'à la sensibilité du passif à son taux d'actualisation. L'exposition des FCP monétaires et obligataires au risque de crédit est encadrée via la notation de la qualité des émetteurs par les agences Moody's ou Standard & Poor's.

Produits dérivés

Les instruments dérivés sont admis à titre de couverture ou d'exposition relative et font l'objet de règles d'investissements précises visant à interdire tout effet de levier. La somme des engagements nominaux ne peut excéder l'actif net du FCP. Les ventes d'options ou les achats d'options de vente sur des actifs sous-jacents dans lesquels le FCP n'est pas investi ou au-delà de l'investissement sont ainsi interdites.

Suivi et Analyse du risque du portefeuille dédié

Dans le cadre du mandat de conservation et valorisation des Fonds dédiés au démantèlement, une étude régulière des risques sous-jacents des portefeuilles et des fonds est réalisée. Cette étude permet d'estimer la perte maximale avec un degré de confiance de 95 % des portefeuilles à différents horizons - méthode « VaR » (Value at risk) et de volatilités estimées de chaque Fonds ou actifs dédiés. Elle apporte une seconde estimation au travers de scénarios déterministes : choc de la courbe des taux et/ou baisse des marchés actions

Les impacts liés à des variations des marchés actions et de taux sur l'évaluation des actifs financiers de couverture sont synthétisés dans le tableau suivant :

(En millions d'euros)	Cas de référence 2021	Cas de référence 2020
Hypothèse de baisse des actions et hausse des taux		
- 10 % sur actions	-363	-308
+ 100 bps sur les taux	-58	-94
Total	-421	-402
Hypothèse de hausse des actions et de baisse des taux		
+ 10 % sur actions	+363	+308
- 100 bps sur les taux	+58	+94
Total	421	402

5.4. Dépréciations des immobilisations financières

Dépréciations	Note Annexe	2020	Augment.	Diminutions	2021
En milliers d'euros					
T.I.A.P.	5.4.1	3 522	11	429	3 104
TOTAL DEPRECIATIONS IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES		3 522	11	429	3 104

5.4.1. Figure à ce poste à la clôture de l'exercice, essentiellement la dépréciation des titres PENINSULA pour 3 044 KEUR.

5.5. Stocks

<i>En milliers d'euros</i>	Note annexe	2021	2020
Matières premières, approvisionnements		99 506	86 000
Dépréciations		11 158	11 066
		88 348	74 934
En-cours de production		145 047	138 984
Dépréciations		130 560	130 016
		14 487	8 968
TOTAL STOCKS NETS		102 836	83 902

5.6. Etat des créances

<i>En milliers d'euros</i>	Note Annexe	Montant Brut	Echéances à un an au plus	Echéances à plus d'un an
Actif immobilisé :				
Créances rattachées à des participations		2 415		2 415
Prêts		62		62
Autres immobilisations financières :				
- Créances de démantèlement	5.6.1	62 918		62 918
- Actifs de démantèlement - Part Tiers				
- Divers immobilisations financières		35		35
Total créances immobilisées		65 429		65 429
Actif circulant :				
Avances et acomptes versés s/commandes		36 176	36 176	
Créances de l'actif circulant				
Clients douteux		75	75	
Autres créances Clients		202 180	202 180	
Personnel et comptes rattachés		1 088	1 088	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		483	483	
Etat et autres collectivités publiques :				
- Impôts sur les bénéfices		2 158	2 158	
- Taxe sur la valeur ajoutée		51 718	51 718	
- Autres impôts, taxes et versements assimilés		2	2	
- Etat divers		22	22	
Comptes courants groupe et associés	5.6.2	2 757 081	2 751 137	5 944
Débiteurs divers et autres créances		13 159	576	12 584
Total créances brutes actif circulant		3 027 965	3 009 438	18 528
Charges constatées d'avance		30 139	30 139	
TOTAL DES CRÉANCES BRUTES		3 159 709	3 075 752	83 957

5.6.1. Les créances de démantèlement comprennent pour leur montant hors TVA (voir note 5.3.3.), les créances CEA et EDF relatives au surfinancement du stockage profond ANDRA.

5.6.2. Figurent à ce poste :

- A moins d'un an, le compte courant financier actif vis-à-vis d'Orano SA pour 2 743 574 KEUR (Voir Note 2.6.) ainsi que les crédits d'impôts générés au titre de l'exercice bénéficiaire 2021 à savoir : le crédit impôt recherche pour 6 431 KEUR, le crédit d'impôt étranger pour 1 107 KEUR et le crédit impôt famille pour 25 KEUR.
- A plus d'un an, le crédit d'impôt recherche au titre de l'exercice déficitaire 2020 pour 5 944 KEUR vis-à-vis d'Orano SA ; il sera remboursé en 2024.

5.7. Produits à recevoir

Ce tableau indique le détail des produits à recevoir inclus dans les différents postes de l'actif.

<i>En milliers d'euros</i>	Note Annexe	2021	2020
Immobilisations financières			
Créances rattachées à des participations			
Autres immobilisations financières	5.7.1	62 918	62 918
Total immobilisations financières		62 918	62 918
Créances de l'actif circulant			
Clients et comptes rattachés	5.7.2	123 539	144 879
Personnel et comptes rattachés		1 060	1 064
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			3
Etat et autres collectivités publiques		22	22
Débiteurs divers et autres créances	5.7.3	12 327	12 327
Total créances actif circulant		136 947	158 294
TOTAL DES PRODUITS À RECEVOIR		199 864	221 212

5.7.1. Ce poste comprend les créances de démantèlement hors TVA relatives au surfinancement du stockage profond ANDRA (voir note 5.6.1).

5.7.2. Les clients et comptes rattachés comprennent des créances vis-à-vis de clients français pour 115 375 KEUR dont 916 KEUR dans le groupe.

5.7.3. Ce poste comprend, principalement, la TVA correspondant à la créance de la note 5.7.1.

5.8. Composition du capital

A la clôture de l'exercice le capital de la société s'établit à 25 183 945,60 euros

Opérations de l'exercice	Valeur nominale	Nombre de titres			
		Début d'exercice	Augmentation	Diminution	Fin d'exercice
Orano SA	1,60	15 739 966			15 739 966

5.9. Capitaux propres

En milliers d'euros	Note Annexe	2020	Affectation du résultat	Chgmt de méthode	Résultat de l'exercice	Augment.	Dim.	2021
Capital social		25 184						25 184
Primes d'émission, de fusion, d'apport	5.9.1	416 843	-332 000					84 843
Réserve légale								
Réserves statutaires ou contractuelles								
Autres réserves								
Report à nouveau	5.9.2	0	-156 015	9 088				-146 927
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		-488 015	488 015		150 330			150 330
Subventions d'investissements		709					269	441
Provisions réglementées						9 627		9 627
TOTAL CAPITAUX PROPRES		-45 278		9 088	150 330	9 627	269	123 499

5.9.1. En date du 01 juin 2021, le président de la société a décidé d'affecter la perte de 488 015 KEUR de l'exercice 2020 de la manière suivante :

- Prélèvement sur le sous compte de prime d'apport pour 332 000 KEUR
- Affectation au compte report à nouveau pour 156 015 KEUR

5.9.2. Comme indiqué dans les changements de méthodes comptables (cf. note 3.), le retraitement lié au mode de calcul des indemnités de fin de carrière a réduit le montant de ces engagements de 9 088 KEUR en contrepartie d'une augmentation du report à nouveau (Voir notes 3. et 5.10.1).

5.10. Provisions pour risques et charges

<i>En milliers d'euros</i>	Note Annexe	2020	Chgmt méthode	Augment.	Diminut.	Reclass.	2021
Provisions pour risques							
Provisions pour litiges		2 506		294	860		1 940
Provisions pour garantie données aux clients							
Provisions pour pertes à terminaison				15 014			15 014
Provisions pour impôts							
Provision pour perte de change							
Autres provisions pour risques		15 498			98		15 400
Total provisions pour risques		18 004		15 308	958		32 354
Provisions pour charges							
Provisions pour retraites, et obligations similaires	5.10.1	402 999	-9 088	24 540	303 074		115 377
Provisions pour impôts							
Provisions pour travaux restant à effectuer	5.10.2	997 499		299 827	91 021		1 206 305
Provisions pour charges à encourir	5.10.2	408 700			21 567		387 133
Provisions pour réaménagement des sites miniers							
Provisions pour fin de cycle	5.10.3	6 111 602		1 155 526	214 471		7 052 657
Provisions pour décontamination des outillages							
Autres provisions pour charges		182 712		19 657	904		201 465
Total provisions pour charges		8 103 512	-9 088	1 499 549	631 037		8 962 936
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		8 121 516	-9 088	1 514 858	631 995		8 995 291
Dont dotations, reprises, et désactualisation							
- d'exploitation				690 961	621 916		
- financier				478 011	4 382		

5.10.1. Provisions pour retraites, pensions et obligations similaires

La société verse à ses salariés qui partent à la retraite une indemnité de fin de carrière qui est fonction de leur rémunération et de leur ancienneté. Par ailleurs, elle verse des médailles du travail, des rentes de préretraite, et des compléments de retraite garantissant des ressources contractuelles à certains salariés.

Ces régimes, dits à prestations définies, sont comptabilisés conformément aux principes comptables définis dans la note «Principes et méthodes comptables - § 2.7.1».

Orano Recyclage fait appel à un actuair indépendant pour évaluer ses engagements chaque année.

Ces engagements sont couverts pour tout ou partie par des contrats souscrits auprès de compagnies d'assurances. Les engagements et les actifs en couverture sont évalués de manière indépendante. La différence entre l'engagement et la couverture fait ressortir une insuffisance ou un excédent de financement. En cas d'insuffisance, une provision est enregistrée.

- Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation des provisions sont les suivantes :

	2021	2020
Inflation	1,70%	1,30%
Taux d'actualisation	0,90%	0,45%
Revalorisation du Plafond de la Sécurité Sociale (net d'inflation)	+ 0,4%	+ 0,5%

- Tables de mortalité utilisées
 - IFC, MDT : INSEE 2000-2002 H/F avec décalages d'âge
 - Préretraites, Retraites supp, Avantages viagers pour les retraités (médical, Mines) : TG H/F 2005

- Taux de sortie moyen de la Population active (hors régimes spéciaux)

	Cadres	Non cadres
< 30 ans	3,00%	0,36%
30 à 39 ans	2,60%	0,26%
40 à 49 ans	1,21%	0,20%
50 à 54 ans	0,00%	0,16%
> 54 ans	0,00%	0,00%

- Hypothèse d'augmentation de salaire retenue nette d'inflation

	Cadres	Non cadres
< 30 ans	1,00%	1,00%
30 à 39 ans	0,80%	0,50%
40 à 49 ans	0,30%	0,00%
50 à 54 ans	0,00%	0,00%
> 54 ans	0,00%	0,00%

- Analyse de la provision au bilan

Rapprochement avec le bilan (en milliers d'euros)	2021	2020
Total provisions pour retraites & assimilés	115 377	402 999
Indemnités de fin de carrière	14 412	98 700
Retraites supplémentaires	-	-
Préretraites	98 411	301 683
Frais Médicaux et Prévoyance	-	-
Médailles du Travail	2 554	2 615

- Analyse du montant net comptabilisé

En milliers d'euros	IFC	Retraite supplémentaire	Préretraite	Frais Médicaux	Médailles du travail	Total
Dette actuarielle	157 549	-	357 140	-	2 554	517 243
Juste valeur des actifs de couverture	75 279	-	184 305	-	-	259 584
Ecart actuariels non comptabilisés	(66 466)	-	(118 781)	-	-	(185 248)
Coût des services passés non comptabilisés	(1 392)	-	44 357	-	-	42 965
Montant net comptabilisé	14 412	-	98 411	-	2 554	115 377

- Analyse de la charge de l'exercice

	IFC	Retraite supplémentaire	Préretraite	Frais Médicaux	Médailles du travail	Total
Coût des services rendus de la période	7 126	-	12 815	-	118	20 059
Ajustement de réconciliation avec les comptes réels	-	-	-	-	-	-
Charges de désactualisation	716	-	1 719	-	12	2 447
Rendement attendu des actifs de couverture	-	-	-	-	-	-
Amortissement des pertes ou gains actuariels	2 864	-	5 506	-	(61)	8 309
Amortissement des coûts / (gains) de modifications de régime	250	-	(6 526)	-	-	(6 276)
Total de la charge de l'exercice	10 956	-	13 515	-	69	24 540

- Variation de la provision

En milliers d'euros	2021
Solde à l'ouverture	402 999
Charge de l'exercice	24 540
Cotisations et prestations payées (*)	(303 074)
Changement de méthode (**)	(9 088)
Solde à la clôture	115 377

(*) En 2021, la société a assuré auprès de l'assureur SOGECAP, le financement des dépenses de certains passifs sociaux tels que les indemnités de fin de carrières (IFC) et les préretraites (CAFC) pour un montant global de 260 000 KEUR.

(**) Comme indiqué dans les changements de méthodes comptables (cf. note 3.), le retraitement lié au mode de calcul des indemnités de fin de carrière a réduit le montant de ces engagements de 9 088 KEUR.

5.10.2. Provisions pour travaux restant à effectuer (PTRE) et pour charges à encourir (PCE)

Les charges restant à engager couvertes par ces provisions sont de deux types :

- Les travaux restants à effectuer pour un montant total 1 206 305 KEUR concernent les sites de La Hague pour 785 916 KEUR et de Melox pour 420 389 KEUR.

Les principales dotations de l'exercice portent sur les coûts relatifs aux déchets et rebuts générés par l'exploitation, ainsi que sur les coûts d'entreposage.

Les reprises de provisions concernent principalement les coûts de traitement des déchets qui ont été traités et envoyés sur les sites de stockage dédiés exploités par l'ANDRA.

Principales incertitudes :

Les incertitudes relatives aux provisions pour travaux restant à effectuer portent notamment sur la définition des filières de traitement relatives à chaque catégorie de déchets et rebuts issus de l'exploitation qui ne sont pas toutes figées, sur l'estimation du coût de réalisation des installations requises et des coûts opérationnels de traitement futur et sur les échéanciers de dépenses. L'évaluation des provisions tient compte d'aléas pour risques.

Taux d'actualisation :

La société a retenu, au 31 décembre 2021, une hypothèse d'inflation à long-terme de 1,60% et un taux d'actualisation de 3,02%.

Au 31 décembre 2021, l'utilisation d'un taux d'actualisation supérieur ou inférieur de 10 bps au taux utilisé aurait eu pour effet de modifier le solde de clôture des provisions pour travaux restant à effectuer respectivement de - 23 millions d'euros ou de +24 millions d'euros.

- Des charges restant à encourir (PCE) pour un montant de 387 133 KEUR. Il s'agit de charges d'amortissements sur des immobilisations réalisées et financées pour lesquels les durées d'amortissements comptables dépassent la durée de ces anciens contrats.

5.10.3. Provisions pour opérations de fin de cycle

• Détail de la variation de la provision

En milliers d'euros	2020	Augmentation		Diminution		Reclass.	2021
		Résultat	Bilan	Résultat	Bilan		
Démantèlement installations nucléaires	3 744 141	428 253	313 950	107 950		-74 446	4 303 947
Reprise et conditionnement des déchets	1 099 245	143 282		72 680		61 835	1 231 683
Gestion à long terme des colis de déchets	1 171 749	234 728	18 256	26 765	5 697	10 560	1 402 832
Surveillance des sites après fermeture	65 715	15 774		1 379		2 050	82 161
Total Provisions périmètre loi (*)	6 080 851	822 038	332 206	208 774	5 697	0	7 020 623
Total Provisions périmètre hors loi	30 752	1 238	43				32 033

TOTAL DES PROVISIONS POUR FIN DE CYCLE	6 111 602	823 276	332 249	208 774	5 697	0	7 052 657
---	------------------	----------------	----------------	----------------	--------------	----------	------------------

Dont dotations, reprises, et désactualisation

- d'exploitation	442 166	204 833
- financier	167 262	3 941
- désactualisation	213 849	

(*) Champ d'application de la loi du 28 juin 2006.

- **Nature des obligations**

En qualité d'exploitant d'installations nucléaires, la société a l'obligation juridique de procéder, lors de l'arrêt définitif de tout ou partie de ses installations industrielles, à leur mise en sécurité et à leur démantèlement. Elle doit également reprendre et conditionner selon les normes en vigueur les déchets issus des activités d'exploitation et de démantèlement. Par ailleurs, la société doit assumer sur le plan financier des obligations de surveillance des sites de stockage après leur fermeture.

Pour toutes les installations du périmètre loi (Installations Nucléaires de Base « INB ») et du périmètre hors loi (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement « ICPE »), la société utilise les mêmes méthodes pour évaluer le coût des opérations de fin de cycle ainsi, que les dépenses relatives à l'évacuation et au stockage des déchets.

Concernant le site de Marcoule, le CEA, EDF et Orano Cycle ont signé en décembre 2004 un protocole portant sur le transfert au CEA de la maîtrise d'ouvrage et du financement du démantèlement des installations du site. Cet accord exclut les coûts de transport et stockage définitif des déchets HA et MA-VL. Ainsi, pour le site de Marcoule, Orano provisionne pour la quote-part des déchets à sa charge, uniquement les coûts de transports et de stockage définitif.

En conformité avec l'article 20 de la loi de programme n° 2006-739 du 28 juin 2006 relative à la gestion durable des matières et des déchets radioactifs, codifié aux articles L.594-1 et suivants du Code de l'environnement, pour les INB, Orano transmet tous les trois ans à l'autorité administrative un rapport sur l'évaluation des charges et des méthodes de calcul des provisions et, tous les ans, une note d'actualisation de ce rapport.

- **Evaluation des provisions pour démantèlement et RCD**

L'évaluation du coût des opérations de démantèlement des installations et de RCD repose sur des méthodologies et des scénarios décrivant la nature et le cadencement des opérations envisagées. L'estimation résulte d'une approche paramétrique pour les installations en cours d'exploitation (chiffrage résultant de l'inventaire de l'installation : volume des matières, équipements, etc) et d'une approche analytique pour les installations à l'arrêt et les opérations de RCD (chiffrage résultant de l'estimation du coût de chaque opération envisagée : volume et coût des unités d'œuvre requises, recueil de devis de sous-traitants, etc.).

Les scénarios de démantèlement retenus par la société sont conformes au Code de l'environnement qui impose un délai aussi court que possible entre l'arrêt définitif de l'installation et son démantèlement dans des conditions économiquement acceptables et dans le respect des principes énoncés dans le Code de la santé publique.

La société évalue les provisions sur la base d'un scénario de référence qui définit notamment l'état final du site. Dès lors que la société considère que la réutilisation industrielle des bâtiments après le déclassement des installations est compatible avec un usage industriel possible, les provisions excluent les coûts de leur déconstruction. Dans certaines situations, la société prévoit toutefois la déconstruction des bâtiments et provisionne alors les coûts associés. La société provisionne également les coûts de traitement des sols marqués radiologiquement lorsque les études de caractérisation de ces sols rendent ces opérations probables.

- **Principales opportunités et incertitudes**

Compte tenu de la durée des engagements de fin de cycle, les principales opportunités et les incertitudes citées pour exemple ci-dessous sont prises en compte lors de leur survenance :

- Opportunités :

- Gains générés par l'effet d'apprentissage et la standardisation industrielle des modes opératoires ;
- Investigations poussées sur l'état des installations grâce aux nouvelles technologies, afin de réduire l'incertitude liée à l'état initial des installations ;
- Obtention d'une dérogation ou d'un seuil de libération permettant le recyclage des matériaux métalliques de très faible activité issus du démantèlement des installations du secteur Amont.

- Incertitudes :
 - Ecart entre l'état initial prévu des installations anciennes et l'état initial constaté ;
 - Evolution de la réglementation, notamment en matière de sûreté, de sécurité et de respect de l'environnement ;
 - Evolution des paramètres financiers (taux d'actualisation et taux d'inflation).

- **Prise en compte des risques identifiés et aléas**

Le coût technique des opérations de fin de cycle est conforté par la prise en compte :

- D'un scénario de référence, tenant compte du retour d'expérience,
- D'aléas pour risques identifiés lors des analyses de risques conduites selon le référentiel de la société et mises à jour régulièrement en cohérence avec l'avancement des projets,
- D'aléas destinée à couvrir des risques non identifiés.

- **Evaluation des provisions pour gestion long terme des déchets et surveillance des sites de stockage après fermeture**

La société provisionne les dépenses relatives aux déchets radioactifs dont elle a la propriété.

Ces dépenses couvrent :

- L'évacuation et le stockage en surface des déchets de très faible activité (TFA) et de faible et moyenne activités à vie courte (FMAVC) issus du démantèlement des installations ;
- L'entreposage, l'évacuation et le stockage en subsurface des déchets de faible activité et à vie longue (FAVL) ;
- L'entreposage, l'évacuation et le stockage en couche géologique profonde des déchets de haute et moyenne activité à vie longue (HAVL et MAVL) ;
- La quote-part de surveillance après fermeture des différents sites de stockage ANDRA.

Les volumes de déchets donnant lieu à provision incluent les colis relatifs aux déchets historiques, l'ensemble des déchets qui seront issus du démantèlement des installations et les déchets technologiques HA-MAVL issus de l'exploitation des installations. Ces volumes sont revus périodiquement en cohérence avec les données déclarées dans le cadre de l'inventaire national des déchets.

L'évaluation de la provision liée à la gestion long terme des déchets HAVL et MAVL est fondée sur l'hypothèse de mise en œuvre d'un stockage en couche géologique profonde (ci-après appelé CIGEO) et basée sur le coût à terminaison de 25 milliards d'euros fixé dans l'arrêté ministériel du 15 janvier 2016 (valeur brute non actualisée, aux conditions économiques du 31 décembre 2011). Cet arrêté tient notamment compte du chiffrage du projet établi par l'ANDRA, de l'avis de l'ASN et des observations formulées par les exploitants nucléaires. En application de cet arrêté, il est prévu que le coût du projet CIGEO pourra être mis à jour à l'occasion du franchissement des étapes clés de son développement (autorisation de création, mise en service, fin de la « phase industrielle pilote », réexamens de sûreté), conformément à l'avis de l'ASN. Le 15 janvier 2018, l'ASN a par ailleurs rendu son avis sur le dossier d'options de sûreté de CIGEO estimant que le projet a atteint globalement une maturité technologique satisfaisante au stade du dossier d'options de sûreté et demandant des éléments de démonstration complémentaires pour les déchets bitumineux.

Ce coût à terminaison, après ajustement aux conditions économiques au 31 décembre 2021 et actualisation, est provisionné à hauteur de l'estimation de la quote-part de financement qui sera in fine supportée par la société et à due proportion des déchets existant à la clôture et des déchets qui seront issus des opérations de démantèlement. La répartition du financement entre les exploitants nucléaires dépend de multiples facteurs incluant le volume et la nature des déchets envoyés par chaque exploitant, le calendrier d'envoi des déchets et la configuration de l'installation souterraine.

A titre d'analyse de sensibilité, tout relèvement d'un milliard du montant du devis du projet CIGEO en valeur avant actualisation conduirait à une dotation complémentaire par la société d'environ + 34 millions d'euros exprimés en valeur actualisée sur la base de la méthodologie utilisée pour établir la provision existante. »

- **Taux d'actualisation**

La société a retenu, au 31 décembre 2021, une hypothèse d'inflation à long-terme de 1,60% et un taux d'actualisation de 3,65% (contre respectivement 1,15% et 3,50% au 31 décembre 2020).

Au 31 décembre 2021, l'utilisation d'un taux d'actualisation supérieur ou inférieur de 10 bps au taux utilisé aurait eu pour effet de modifier le solde de clôture des provisions pour opérations de fin de cycle respectivement de +157 millions d'euros avec un taux de 3,55% ou de -150 millions d'euros avec un taux de 3,75%.

- **Echéancier prévisionnel de décaissement des provisions**

Le tableau suivant présente l'échéancier prévisionnel de décaissement des provisions Loi et Hors loi, hors coût de surveillance ANDRA :

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2021
2022	233
2023 – 2024	843
2025 – 2029	1 414
2030 – 2039	1 494
2040 et au-delà	7 976
TOTAL PROVISIONS NON ACTUALISEES	11 960

Ces montants représentent les charges futures de décaissement des provisions mises aux conditions économiques de l'année 2021 et exprimés avant actualisation financière.

5.11. Etat des dettes

<i>En milliers d'euros</i>	Note Annexe	Montant Brut	Echéances à 1 an au plus	Echéances de 1 à 5 ans	Echéances à plus de 5 ans
Dettes financières					
Emprunts obligataires convertibles					
Autres emprunts obligataires					
Emprunts, dettes auprès des établissements de crédit		173	173		
Emprunts et dettes financières divers :					
Total dettes financières		173	173		
Avances et acomptes reçus sur commandes	5.11.1	485 673	62 257	63 916	359 499
Autres dettes					
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		163 289	163 289		
Dettes fiscales et sociales :					
- Personnel et comptes rattachés	5.11.2	83 455	60 836	22 619	
- Sécurité sociale et autres organismes sociaux	5.11.2	49 877	49 877		
- Etat et autres collectivités publiques :					
. Taxe sur la valeur ajoutée	5.11.3	30 575	17 991		12 584
. Autres impôts et taxes		16 038	16 038		
. Impôts sur les bénéfices					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		128 367	128 367		
Groupe et associés		9 267	9 267		
Autres dettes		6 777	6 777		
Instruments de trésorerie					
Total autres dettes		487 645	452 443	22 619	12 584
Produits constatés d'avance	5.11.4	2 539 198	349 730	784 425	1 405 044
TOTAL DES DETTES BRUTES		3 512 690	864 604	870 960	1 777 127

5.11.1. Ce poste correspond aux avances et acomptes contractuellement accordés par des clients. Ces avances et acomptes s'imputent sur le chiffre d'affaires dégagé au titre des contrats considérés.

5.11.2. Les dettes au personnel et organismes sociaux concernent la part des congés d'épargne temps transférés en congés anticipés de fin de carrière (CAFC). Le « CAFC » est un régime d'anticipation de fin de carrière de type compte épargne temps (CET) avec abondement de l'employeur, à destination du personnel de postes définis dans l'accord.

5.11.3. Les échéances de TVA à plus d'un an concernent la TVA sur les créances de démantèlement avec l'ANDRA (voir note 5.6.1.).

5.11.4. Ils correspondent pour l'essentiel à des produits d'exploitation relatifs à des prestations et à des ventes non encore exécutées dont le chiffre d'affaires ne peut pas encore être reconnu.

5.12. Charges à payer

Ce tableau indique le total des charges à payer incluses dans les différents postes du passif.

<i>En milliers d'euros</i>	2021	2020
Dettes financières		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts, dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Total dettes financières		
Autres dettes		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	106 022	78 477
Dettes fiscales et sociales	132 255	113 029
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	97 968	79 968
Autres dettes	6 364	6 292
Total autres dettes	342 609	277 766
TOTAL DES CHARGES À PAYER	342 609	277 766

6. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

6.1. Chiffre d'affaires

Le traitement comptable des contrats à long terme repose sur le principe que le chiffre d'affaires et le résultat des contrats, estimés sur leur durée d'exécution, sont appréhendés, au titre de chaque exercice, en fonction de leur avancement tel qu'exposé au chapitre "Principes et méthodes comptables" de l'annexe (voir note 2.9.).

Si le chiffre d'affaires de la période est supérieur au chiffre d'affaires facturé, le chiffre d'affaires mérité est comptabilisé en facture à établir. Dans le cas contraire il est comptabilisé en avances et acomptes reçus ou en produits constatés d'avance, selon les dispositions contractuelles.

Signature de contrats concernant les déchets nucléaires allemands

Les contrats signés en août 2021 avec les électriciens allemands prévoient des échanges d'unités de résidus permettant la restitution du reliquat d'activité et de masse sous la forme de déchets vitrifiés et d'emballages usés. Ces échanges sont devenus effectifs à l'entrée en vigueur des contrats. Une restitution physique aux électriciens allemands de l'équivalent de l'activité et de la masse métallique associée à ces déchets a été fixée au plus tard au 31 décembre 2024. Avant cette échéance, seront réalisées (i) des prestations d'entreposage des colis de déchets et (ii) des opérations d'assainissement et d'entreposage d'emballages de transport au titre de l'équivalence en masse métallique.

L'accord se décompose en substance en (i) un échange d'unités de résidus, (ii) l'extinction des obligations de performance antérieures, et (iii) de nouvelles obligations de performance au titre (a) de l'entreposage des colis de déchets et (b) de l'assainissement et de l'entreposage des emballages de transport. La restitution de l'ensemble des déchets aux clients allemands conduit à dénouer l'ensemble des contrats historiques encore actifs au moment de la réalisation de l'opération d'échange intervenue en septembre 2021.

Ces contrats historiques ont été intégralement payés par le passé, et ont donné lieu à une reconnaissance partielle du chiffre d'affaires en fonction de l'avancement des prestations. Le solde des avances versées non encore reconnu constitue ainsi un produit sur l'exercice qui s'ajoute aux montants perçus au titre de la signature des contrats avec les électriciens en août 2021.

Ce montant total est alloué entre (i) l'opération d'échange et (ii) les obligations de performance identifiées. Pour les obligations de performance de l'entreposage des colis de déchets, l'assainissement et l'entreposage des emballages de transport, le prix est alloué sur la base d'un coût attendu plus une marge applicable pour des prestations similaires. Le prix alloué à l'opération d'échange est égal au montant résiduel.

6.2. Charges de personnel

Les charges de personnel s'élèvent à la clôture de l'exercice à 335 320 KEUR contre 297 916 KEUR au 31 décembre 2020. Elles correspondent à un effectif moyen de 4 501 personnes, contre 4 457 personnes au 31 décembre 2020, qui est constitué de :

	31/12/2021	31/12/2020
Cadres & Ingénieurs	713	685
Agents de maîtrise et techniciens	3 788	3 772
Ouvriers	-	-
	4 501	4 457

Accords de participation

Les sociétés du groupe Orano ont signé le 31 mars 2017 un accord dérogatoire au régime général de la formule légale de participation. Cette nouvelle participation groupe est fixée à 3% du résultat opérationnel consolidé du groupe.

Au titre de cet accord, la charge de participation provisionnée à la clôture de l'exercice s'élève à 7 679 KEUR, dont 1 280 KEUR au titre du forfait social au taux de 20 %, contre respectivement 4 949 KEUR et 825 KEUR au 31 décembre 2020.

Accords d'intéressement

Un nouvel accord d'intéressement a été signé le 29 Juin 2020 au titre des exercices 2020-2021. Au 31 décembre 2021 une provision de 12 480 KEUR a été comptabilisée.

6.3. Dotations et reprises d'exploitation

En milliers d'euros	Note Annexe	Dotations		Reprises	
		2021	2020	2021	2020
Amortissements					
Immobilisations incorporelles	6.3.1	4 079	3 484		
Immobilisations corporelles	6.3.1	120 961	132 212		
Actifs coûts démantèlement	6.3.2	38 979	22 592		
Total des amortissements		164 019	158 288		
Dépréciations					
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles	6.3.3	106 967	76 495	18 182	18 252
Immobilisations en-cours					
Actifs coûts de démantèlement					
Actif circulant :					
- Stocks et en-cours		636	738		
- Autres actifs				462	
Total dépréciations et provisions		107 603	77 234	18 644	18 252
Total Provisions pour risques et charges	6.3.4	690 961	269 971	621 916	370 642
TOTAL AMORTISSEMENTS, DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS		962 583	505 493	640 560	388 894

6.3.1. La dotation aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles correspond aux amortissements linéaires calculés selon la durée de vie économique ou les conditions probables d'utilisation des biens.

6.3.2. Les actifs de démantèlement sont amortis sur la même durée d'utilisation que les installations sous-jacentes (Voir Note 2.1. Evaluation des actifs corporels et 2.7.2. Provisions pour opérations de fin de cycle).

6.3.3. La dotation nette pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles correspond, principalement, au complément d'amortissement à imputer sur les contrats EDF de traitement recyclage (voir note 5.2.1.). Elle permet d'aligner la durée d'amortissement des immobilisations financées dans le cadre de ces contrats d'application sur la durée de ces derniers.

6.3.4. Les dotations nettes de provisions pour risques et charges pour 69 045 KEUR (Dotations 690 961 KEUR ; Reprises 621 916 KEUR) comprennent, principalement :

- Une dotation nette de 416 105 KEUR (Dotations 442 165 KEUR ; Reprises 26 060 KEUR) au titre de l'évolution des devis de démantèlement et reprise et conditionnement de déchets ;
- Des reprises nettes pour 280 981 KEUR (Dotations 22 093 KEUR ; Reprises 303 074 KEUR) au titre de l'ensemble des passifs sociaux dont 260 000 KEUR au titre de l'externalisation des passifs sociaux. L'analyse de cette reprise est en lien avec la charge d'égale montant comptabilisée au poste « Autres charges » ;
- Une reprise de 178 773 KEUR au titre de l'exécution des travaux de fin de cycle ;

- Une dotation nette pour travaux restant à effectuer pour 119 910 KEUR (Dotations 211 394 KEUR ; Reprises 91 484 KEUR) ;
- Les reprises sur les charges à encourir pour 21 567 KEUR sur des charges d'amortissements (voir note 5.10.2) ;
- Une dotation de 15 014 KEUR au titre des pertes à terminaison.

6.4. Résultat financier

Le résultat net financier de (418 835) KEUR intègre les éléments ci-dessous :

	2021	2020
<i>En milliers d'euros</i>		
Dividendes sur titres de participations		
UK Nuclear Waste Management LD	605	390
Orano Cycle Japan Projects Co.,Ltd	309	271
Total dividendes sur titres de participations	914	661
Dividendes actifs de couverture	37 445	31 786
Dotations / reprises		
Dotations nettes dépréciations TIAPS	418	1 985
Désactualisation des provisions à long terme	-94 012	-43 309
Désactualisation des provisions pour retraites	-2 447	-3 057
Changement de taux sur provisions de fin de cycle	-163 321	21 764
Total Dotations / reprises	-259 362	-22 617
Charges nettes d'intérêts		
Produits d'intérêts sur créances fin de cycle	0	0
Produits de taux des actifs de couverture des opérations de fin de cycle	16 099	16 267
Désactualisation nette des provisions de fin de cycle	-213 849	-226 515
Charge nette de report déport sur instruments financiers	-4	58
Autres	-78	534
Total charges nettes d'intérêts	-197 831	-209 655
TOTAL	-418 835	-199 825

6.5. Résultat exceptionnel

Le résultat net exceptionnel de 433 683 KEUR comprend principalement :

- Les plus-values nettes de cession des actifs de couverture des opérations de fin de cycle (TIAP) pour 448 414 KEUR ;
- Les plus-values nettes de cessions sur immobilisations corporelles pour 342 KEUR ;
- Les dotations nettes aux amortissements exceptionnels pour 5 717 KEUR ;
- Les dotations nettes aux amortissements dérogatoires pour 9 627 KEUR.

6.6. Impôt sur les bénéfices

• Impôts sur les sociétés exigibles

Orano Recyclage fait partie du groupe fiscal intégré constitué en application des dispositions des articles 223A et suivants, du code général des impôts (C.G.I.) par la société Orano SA depuis le 1^{er} janvier 2018.

Le résultat fiscal de l'exercice relevant de l'impôt sur les sociétés au taux normal avant imputation des déficits est bénéficiaire de 59 595 KEUR.

La charge d'impôt constaté sur l'exercice d'un montant de (1 543) KEUR inclus notamment un impôt sur les sociétés de (8 297) KEUR et un crédit d'impôt recherche de 6 431 KEUR.

• Situation fiscale latente

La société ne comptabilisant pas les impôts différés dans les comptes sociaux, une information est donnée sur les effets futurs de l'impôt sur les sociétés provenant de différences entre le régime fiscal et le traitement comptable des charges et produits.

<i>En milliers d'euros</i>	Note annexe	2021	2020
Bases d'accroissement de la dette future d'impôt			
Provisions réglementées		9 627	0
Subventions d'investissement		441	709
Ecart d'évaluation négatif des actifs financiers dédiés aux OFC			
Ecart de conversion actif		26	0
Autres charges déduites d'avance			
Plus value à long terme en sursis d'imposition			
Total bases d'accroissement de la dette future d'impôt		10 095	709
Total passif d'impôt futur (1)		2 868	202
Bases d'allègement de la dette future d'impôt			
Amortissements des logiciels			
Pertes potentielles sur contrat à long terme		15 014	0
Provisions pour retraites et obligations similaires		112 766	400 327
Autres risques et charges provisionnés	6.6.1	1 130 389	1 045 561
Charges à payer		165 581	75 254
Ecart d'évaluation positifs des actifs financiers dédiés aux OFC			
Ecart de conversion passif		1	0
Autres produits taxés d'avance		0	0
Déficits reportables période d'intégration	6.6	452 610	482 896
Déficits reportables hors période d'intégration		0	11
Total bases allègement de la dette future d'impôt		1 876 361	2 004 049
Total actif d'impôt futur (1)		533 027	569 300
SITUATION FISCALE NETTE		-530 160	-569 099
 (1) Taux d'impôt	6.6.2	28,41%	28,41%
Dont taux normal d'impôt sur les sociétés		27,50%	27,50%
Contribution sociale sur l'impôt		3,30%	3,30%
Contribution exceptionnelle sur l'impôt			

6.6.1. Les autres risques et charges provisionnés comprennent essentiellement les dépréciations des actifs immobilisés incorporels et corporels pour 900 748 KEUR, les actifs circulants pour 128 811 KEUR, la provision pour démantèlement pour 53 903 KEUR et la charge à payer pour congés anticipés de fin de carrière pour 37 209 KEUR.

6.6.2. Les taux d'impôts sur les sociétés prennent en compte les dispositions de la loi de finance pour 2020 qui a modifié la trajectoire de baisse du taux d'IS, comme suit :

- 2021 : 27,5%, et 3,30% de contribution exceptionnelle,
- 2022 : 25%, et 3,30% de contribution exceptionnelle.

7. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

7.1. Direction de la société

M. Philippe KNOCHE et M. Pascal AUBRET ont été nommés 26 mai 2020, respectivement, Président de la Société et Directeur Général.

7.2. Parties liées

La société entretient des relations significatives avec les entreprises contrôlées par l'Etat français, et notamment :

- Les transactions avec le CEA concernent la réalisation de travaux de démantèlement des installations nucléaires du CEA.
- Les transactions avec AREVA concernent notamment des prestations fiscales, informatiques et immobilières ;
- Les transactions avec EDF portent sur l'aval du cycle (prestations de transport, d'entreposage, de traitement et de recyclage du combustible usé). La société dispose d'un accord-cadre de traitement et de recyclage dit « contrat ATR » avec EDF qui définit les modalités de coopération industrielle en matière de traitement-recyclage jusqu'en 2040. Dans le cadre de cet accord, Orano et EDF ont signé, en février 2016, un nouveau contrat d'application définissant les conditions techniques et financières de cet accord cadre pour la période 2016-2023 ;
- Les transactions avec l'ANDRA (Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs) concernent la gestion, l'exploitation et la surveillance des centres de stockage de déchets radioactifs de faible et moyenne activités sur les centres de l'ANDRA de la Manche et de l'Aube, ainsi que le financement de CIGEO via la taxe additionnelle et la contribution spéciale.

7.3. Engagements hors bilan

<i>En milliers d'euros</i>	Note annexe	Total	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans
Engagements donnés					
Garanties de soumission					
Garanties de bonne exécution ou de bonne fin		174 591		67 484	107 107
Garanties de restitution d'acomptes					
Garanties de dispense de retenues de garantie					
Garanties de "garantie après vente"					
Garanties douanières					
Garanties environnementales		4 000		4 000	
Autres garanties d'exploitation					
Total des engagements liés à l'exploitation		178 591		71 484	107 107
Lettres de confort accordées					
Garanties et cautionnements accordés					
Nantissements accordés					
Hypothèques accordées					
Autres garanties de financement					
Total des engagements liés au financement					
Garanties de passif accordées					
Garanties de loyers accordés					
Autres engagements donnés					
Total des autres engagements donnés					
I. total engagements donnés		178 591		71 484	107 107
Engagements reçus					
Garanties de marché reçues		83 242	79 334	3 908	
Sûretés personnelles et réelles reçues					
Garanties de passif reçues					
Autres engagements reçus		2 963	2 891	72	
II. total engagements reçus		86 205	82 225	3 980	
Engagements réciproques					
Commandes d'investissements		283 566	60 368	223 198	
Engagements d'achats fermes pluriannuels					
Engagements de ventes fermes pluriannuels					
Lignes de crédits autorisées non utilisées					
Loyers futurs minimaux de location simple					
Autres engagements réciproques					
III. total engagements réciproques		283 566	60 368	223 198	
IV. Autres engagements financiers					
Responsabilités d'associés dans sociétés de personnes					

7.4. Instruments financiers et exposition aux risques de marché

Les risques de change et de taux induits par l'activité industrielle et commerciale d'ORANO Recyclage sont gérés selon les principes décrits ci-après :

- Objectifs généraux et gestion du risque de contrepartie :

La société utilise des instruments financiers dérivés pour gérer son exposition aux risques de cours de change. Ces instruments sont généralement qualifiés de couvertures d'actifs, de passifs ou d'engagements spécifiques de la société.

La société gère le risque de contrepartie associé à ces instruments au moyen d'une centralisation des engagements et de procédures ORANO spécifiant par nature les limites et qualités de contrepartie.

7.5. Tableau des filiales et participations

I - RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS SUR LES PRINCIPALES FILIALES ET PARTICIPATIONS

au 31 Décembre 2021		Quote-part du capital détenu	Capital social	Capitaux propres autres que le capital	Valeur comptable des titres détenus		Prêt et avances consentis et non remboursés	Montant des cautions et avals donnés	Chiffres d'affaires H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés lors de l'exercice
		en %	Milliers de devises	Milliers de devises	Milliers d'euros Brute	Nette	Milliers d'euros	Milliers d'euros	Milliers de devises	Milliers de devises	Milliers d'euros
A - Filiales (plus de 50% de capital détenu par Orano Recyclage)											
ANADEC (JV)	JPY	50,00%	100 000	-70 848	360	360	-	-	418 106	23 380	-
Orano Recycling Japan Ltd	JPY	100,00%	10 000	5 742	89	89	-	-	229 703	46 184	309
Orano TEMIS	EUR	100,00%	1 300	7 434	18 089	18 089	-	-	53 241	976	-
SCI SOPARIM	EUR	99,99%	1 500	-1 055	2 302	2 302	2 415	-	560	161	-
SOVAGIC	EUR	100,00%	31	237	30	30	-	-	649	43	-
B - Participations (de 10% à 50% du capital détenu par Orano Recyclage)											
UK Nuclear Waste Management LD	GBP	10,00%	0	3 921	0	0	0	-	890	3 596	605

II - RENSEIGNEMENTS GLOBAUX SUR TOUTES LES FILIALES ET PARTICIPATIONS

(plus de 10% du capital détenu par Orano recyclage) (y compris I-A et I-B)		Filiales (+50%)		Participations (de 10 à 50%)	
		Françaises	Etrangères	Françaises	Etrangères
Valeur comptable des titres détenus					
- valeurs brutes		20 421	449	-	0
- valeurs nettes		20 421	449	-	0
Valeurs des prêts et avances accordés		2 415	-	-	0
Montant des cautions et avals donnés		-	-	-	-
Montant des dividendes encaissés		-	309	-	605